



Projet Educatif De Territoire

Mairie de Laxou
3 avenue Paul Déroulède
BP 80049 – 54526 LAXOU Cedex
Téléphone : 03 83 90 54 54
Courriel : contact@laxou.fr

Rentrée
2013

PREAMBULE

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du Code de l'Education en vigueur le 3 septembre 2013, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

A l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2013, cette démarche favorise l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, et permet une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Aussi, dans l'élaboration de ce PEDT, deux instances sont mises en place :

Une commission spécialisée PEDT interne aux services de la commune, composée des élus et des chefs de services dont les missions de service public touchent le domaine de l'éducation. Cette commission a pour but de mutualiser l'offre de services existants afin de proposer dans le cadre du PEDT un projet optimisé, basé sur les politiques éducatives de qualité déjà existantes et sur les nouvelles directives de la réforme.

Un comité de pilotage, composé des élus de la commune et par l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : Préfet de Meurthe-et-Moselle, Directrice Départementale de Cohésion Sociale, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Représentant de la CAF, Représentants des associations.

Le projet est coordonné par **Emélie BLAISON**, Chef de Projet Politique de la Ville, en lien avec le Responsable Pédagogique, **Lionel DEMANGE**, Responsable du service Education.

La réalisation de ce PEDT est pilotée par **Nathalie PARENT HECKLER**, adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires et Périscolaires, **Yves PINON**, adjoint au Maire délégué à la Cohésion Sociale, et **Naïma BOUGUERIOUNE**, adjointe au Maire déléguée à la Jeunesse.

Ils peuvent être joints au 03 83 90 54 54, par courriel à contact@laxou.fr et à l'adresse : Mairie de Laxou - 3 avenue Paul Déroulède - 54520 Laxou.

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
SOMMAIRE	5
Avant-propos	7
Présentation et Périmètre du Territoire.....	9
I) Périmètre et public du PEDT	11
1) Territoire concerné.....	11
2) Atouts et contraintes du Territoire	11
3) Périmètre du PEDT	13
4) Nombre d'enfants potentiellement concernés	13
II) Durée du PEDT	14
III) Objectifs du PEDT	15
IV) Articulation du PEDT avec les dispositifs existants.....	17
Projet Educatif de Territoire.....	21
I) L'enfant à Laxou : de la naissance à 11 ans	1
1) Temps scolaire et périscolaire	23
a) GARDERIE et ACCUEIL GRATUIT	23
b) RESTAURATION SCOLAIRE.....	23
c) AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT (ATE).....	24
d) LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES	31
e) ACTIONS DANS LES TEMPS SCOLAIRES.....	35
f) LES ACTIONS DU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE (DRE).....	38
g) LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP	42
2) Temps extrascolaire.....	42
a) LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ..	42

b) LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME)	47
c) LE SERVICE SPORT JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE (SJVA)	50
d) LE PÔLE CULTUREL.....	52
3) Points d'amélioration	55
a) TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE.....	55
b) TEMPS EXTRASCOLAIRE.....	56
II) L'adolescent à Laxou : de 12 à 16 ans	1
1) Temps scolaire et périscolaire	59
2) Temps extrascolaire.....	60
a) DANS LES STRUCTURES SCOLAIRES.....	60
b) DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE	61
c) SERVICE SPORT JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE (SJVA)	63
d) UN TISSU ASSOCIATIF A DESTINATION DES JEUNES	64
3) Points d'amélioration	65
Annexe du Projet Educatif de Territoire	67
FICHE 1 : GLOSSAIRE DES ASSOCIATIONS.....	69
1) Associations siégeant sur le territoire communal et partenaires des services de la Ville	69
2) Associations non communales partenaires des services de la Ville	73
FICHE 2 : TARIFS ET AIDES COMMUNALES	77
1) Les Tarifs communaux.....	77
2) Les Aides communales et non communales aux loisirs	79
FICHE 3 : focus sur une des actions du Dispositif de Réussite Educative (DRE)	81
Conclusion.....	Erreur ! Signet non défini.

Avant-propos

La rédaction de ce Projet Educatif De Territoire (PEDT) a été guidée par le souhait d'une présentation logique des actions et services qu'offre la commune de Laxou en faveur de la jeunesse.

Cette présentation propose donc un panorama des services apportés par la Ville, de la naissance de l'enfant jusqu'à ses 16 ans dans les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Ainsi, le PEDT de la commune est divisé en deux grandes parties :

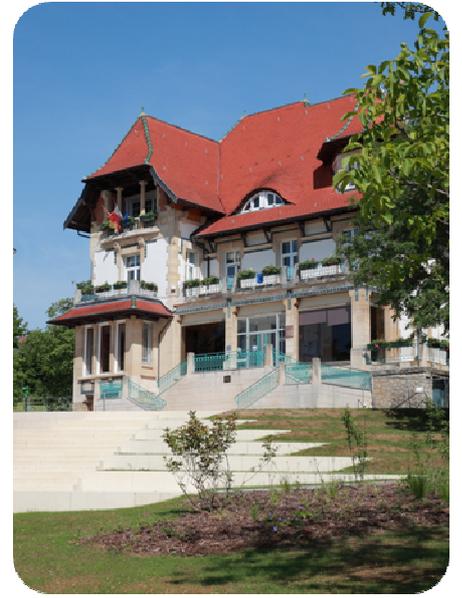
- L'enfant à Laxou de la naissance à 11 ans
- L'adolescent à Laxou de 12 à 16 ans.

Chacune de ces parties est divisée en trois sections : les actions et services dans les temps scolaire et périscolaire, dans le temps extrascolaire et enfin un point sur les axes d'amélioration envisagés.

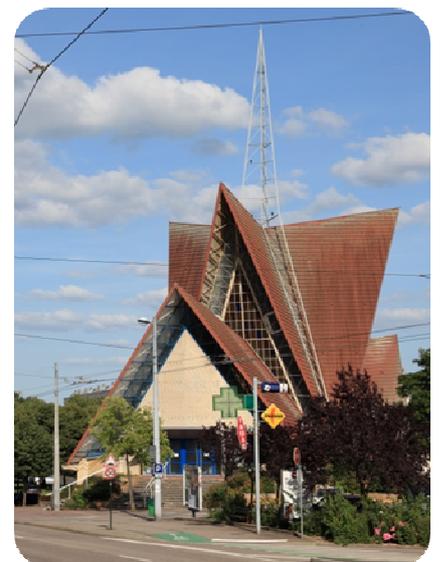
Il est à noter que les services municipaux ont une forte présence dans chacun des temps présentés.

En outre, un terme suivi d'un "*", renvoie aux annexes du PEDT à partir de la page 61.

Ces annexes ont vocation à présenter le tissu associatif communal et non communal dont les actions sont développées à destination des jeunes ; la tarification mise en place par la commune pour les différents services et les aides proposées ; une action du Dispositif de Réussite Educative à destination des parents.



PRESENTATION ET PERIMETRE DU TERRITOIRE



I) Périmètre et public du PEDT

1) Territoire concerné

Située dans la partie ouest de l'agglomération nancéienne et 3^{ème} ville de la Communauté urbaine du Grand Nancy (qui compte environ 300 000 habitants), la commune de Laxou est "la" porte d'entrée de l'agglomération.

15 200 habitants vivent dans la commune, répartis sur quatre quartiers :

- le quartier du Village, pittoresque aux rues tortueuses.
- le quartier Zola Sainte-Anne, construit en 1920, appelé aussi quartier des Trois Villes car limitrophe avec Nancy et Villers-lès-Nancy.
- le quartier des Provinces, construit dès 1955 sur une trentaine d'hectares, pour pallier le manque de logements lié à l'explosion démographique.
- le quartier du Champ-le-Bœuf, à l'entrée de l'autoroute de Metz, sur le Plateau de Haye. Ce quartier, construit dans les années 70, présente la particularité d'être intercommunal : il est ainsi partagé entre les villes de Laxou et Maxéville.

De plus, la commune bénéficie d'une richesse due à sa diversité environnementale : en effet, 75% de la superficie de la commune est boisée.

2) Atouts et contraintes du Territoire

Ressources matérielles de la commune

Les équipements communaux mis à la disposition des enfants sur les temps scolaire et périscolaire sont :

- 6 gymnases
- 1 salle omnisports
- 6 terrains de football
- 7 courts de tennis
- 1 salle d'arts martiaux
- 1 piste d'athlétisme
- 1 mini-golf
- 1 city stade
- 1 piscine
- 1 salle de billard
- 1 stand de tir
- 1 parcours de santé
- 2 bibliothèques-médiathèques
- 1 ludothèque
- 1 halte-garderie
- 15 salles d'activités
- 3 salles de spectacles

- 4 pôles informatiques
- 3 salles de danse
- 5 sites de restauration scolaire
- 8 salles de garderie

Les enfants bénéficient en parallèle de la proximité de l'ensemble des parcs, forêt, espaces verts, sentiers communaux, ruches, "zones humides" pédagogiques, etc.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

ATOUPS	LEVIERS
<ul style="list-style-type: none"> - 75% du territoire de la commune est boisé. - Une offre d'infrastructures importante et équitable entre les quartiers. - Existence de locaux, terrains sportifs et culturels variés, répartis sur l'ensemble du territoire. - Investissement dans le domaine du livre, de la lecture, du conte ... - Des bibliothèques-médiathèques faciles d'accès pour chacun des quartiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la mise en place d'actions éducatives en lien avec l'environnement. - Développer l'offre de la pratique sportive. Le sport est en effet considéré comme une activité de loisirs au même titre que la culture. L'ATE met en avant le côté ludique voire occupationnel du sport : le potentiel du sport comme moyen d'intervention sociale sera à renforcer. - Développer davantage la pratique d'activités culturelles dans les quartiers ZUS et promouvoir la lecture, la culture, les arts pour tous les enfants.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces données dans le PEDT

CONTRAINTES	MODALITES
<ul style="list-style-type: none"> - Disparité sociétale et culturelle entre quartiers. - Eloignement géographique des deux grands quartiers rendant complexe la mise en place d'actions communes. - Modification dans l'organisation familiale et des modes de garde suite aux changements des horaires scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions ciblées en fonction des problématiques. - Mixité des groupes scolaires pendant le temps ATE. - Présence d'élus référents pour chaque quartier permettant une plus grande prise en compte des problématiques sociétales et donc <i>in fine</i> éducatives.

3) Périmètre du PEDT

La commune de Laxou place volontairement le périmètre de son PEDT autour de l'enfant, **de la naissance à 16 ans**.

En effet, il est essentiel d'accompagner l'enfant à chaque étape de son développement dès son plus jeune âge.

Dans ce but, la commune de Laxou met en œuvre un éventail d'actions permettant **l'accompagnement des enfants mais également des parents**.

4) Nombre d'enfants potentiellement concernés

Le PEDT de la ville de Laxou concerne l'ensemble des établissements scolaires, écoles primaires et collèges.

Par conséquent, 1 544 enfants (chiffre hors structures petite enfance) sont concernés par le Projet Educatif De Territoire.

La réforme des rythmes scolaires faisant partie intégrante du PEDT concerne, quant à elle, les écoles primaires communales.

Les écoles primaires se répartissent en 4 groupes scolaires dénommés Albert Schweitzer, Emile Zola, Louis Pergaud, et Victor Hugo, comprenant chacun une école élémentaire et une école préélémentaire.

Le groupe scolaire Albert Schweitzer se situe sur le quartier du Champ-le-Bœuf classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS), Zone Franche Urbaine (ZFU) et en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) (Territoire du Plateau de Haye). Depuis la rentrée 2013, ce groupe scolaire bénéficie du dispositif expérimental « Plus de maîtres que de classes ».

De même, le groupe scolaire Victor Hugo se situe sur le quartier des Provinces, classé, lui aussi, en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et également en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP).

Ces deux quartiers bénéficient d'aides au titre du dispositif "Politique de la Ville".

Le groupe scolaire Emile Zola est situé sur le quartier "Zola Sainte-Anne".

Le groupe scolaire Louis Pergaud est implanté au cœur du quartier "Village".

L'effectif prévisionnel des enfants scolarisés sur ces écoles en 2013/2014 est de 1 004 élèves répartis comme suit :

	Ecoles préélémentaires	Ecoles élémentaires
Victor Hugo	113	117
Louis Pergaud	83	151
Albert Schweitzer	108	163
Emile Zola	109	160
TOTAL	413	591

II) Durée du PEDT

La municipalité a souhaité s'engager dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour les écoles préélémentaires dès septembre 2013.

En effet, cette organisation est déjà le quotidien des élèves des écoles élémentaires de la commune de Laxou depuis 19 ans. Le dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant (ATE) propose quotidiennement de manière gratuite et non obligatoire un panel de 40 activités culturelles, artistiques, sportives ou ludiques.

L'encadrement est assuré par des animateurs communaux diplômés et des prestataires spécialisés dans les activités concernées. L'organisation de ces deux heures d'activités quotidiennes, de 15h à 17h, permet aux enfants d'avoir le temps d'effectuer les déplacements nécessaires en bus ou à pied vers les différents sites (terrains de sports, gymnases, piscine, médiathèques, pôles informatiques, musées, forêt, etc. ...) et de bénéficier d'un temps suffisant pour le bon déroulement des activités.

La municipalité souhaite pérenniser l'ATE en écoles élémentaires sur ce mode de fonctionnement qui est plébiscité par les enfants, les parents, les enseignants et les élus.

De ce fait, la durée du PEDT serait de 3 ans pour les écoles élémentaires.

Pour les élèves des écoles préélémentaires, avant de s'engager pour une plus longue durée comme pour les écoles élémentaires, la ville de Laxou souhaite bénéficier d'une année d'expérimentation afin de permettre des réajustements éventuels du dispositif mis en place pour ce jeune public.

III) Objectifs du PEDT

**La municipalité a pour objectif global de
"Remettre l'enfant et son bien-être au cœur du projet"**

En école élémentaire, la municipalité, en lien avec les partenaires, se fixe comme objectifs de :

- favoriser l'accès à des activités multiples comme des sports collectifs, des animations aquatiques, du tir à l'arc, de la boxe, du hip-hop, de la musique, du handi-sensi, etc.
- réduire les inégalités sociales en permettant à tous de découvrir, pratiquer, et acquérir des compétences à travers des activités sportives, culturelles, ludiques, artistiques, citoyennes, ou de bien-être (santé, alimentation ...).
- faire découvrir de nouvelles activités aux enfants et ainsi les orienter vers les associations proposant ces activités.

En école préélémentaire, la municipalité, en lien avec les partenaires, se fixe comme objectifs de :

- organiser une prise en charge adaptée dès la fin du repas pour les tout-petits et petits (priorité est donnée à la sieste si le besoin se fait ressentir, en présence de personnes connues).
- proposer des activités prenant en compte la chronobiologie de l'enfant : transition en douceur avec la mise en place d'activités calmes : éveil musical, petits jeux "un jour, un jeu", activités manuelles "un jour, un objet", relaxation, mimes, baby gym, ...
- développer des activités liées à l'acquisition de compétences langagières, telles que poésie, chants, contes (mamie conteuse).
- poursuivre des actions en lien avec le Dispositif de Réussite Educative, pour les 2-6 ans, visant à améliorer l'acquisition du vocabulaire et ainsi favoriser l'apprentissage de la langue écrite et parlée.
- permettre l'organisation des activités en tenant compte des besoins de repères de l'enfant.
- respecter un taux d'encadrement adapté à la spécificité des enfants de 2 à 6 ans.

- encadrer les activités par du personnel ayant des compétences en matière de petite enfance, avec les diplômes ou qualifications correspondants.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

- favoriser un choix délibéré des enfants pour leur orientation future vers des activités associatives.
- développer l'idée selon laquelle la satisfaction que procurent ces activités extrascolaires suscitera pour les enfants d'aujourd'hui, adultes de demain, l'envie d'occuper leur temps libre de manière pertinente.
- apporter à ces petits citoyens en herbe les bases de la démocratie, du respect de soi et des autres, de l'environnement, de la citoyenneté, du civisme...

Au collège, la municipalité, en lien avec les partenaires, se fixe comme objectifs de :

- accompagner les jeunes dans leurs orientations scolaires en favorisant l'accès aux sections adaptées au niveau des élèves et à leurs intérêts.
- permettre à chaque jeune de partir en voyage scolaire à l'étranger.
- lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme.
- créer une relation de confiance entre le jeune, sa famille et les équipes pédagogiques.
- permettre l'accès à la culture.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme dans les écoles préélémentaires, la municipalité, en lien avec les partenaires (conseils d'écoles, parents d'élèves...) a mis en place un dispositif, issu de la consultation, répondant au décret.

Dans le cadre des écoles élémentaires, la commune a formulé une demande de dérogation pour que :

- la demi-journée du matin en école élémentaire soit de 3h35 les lundis, mardis, jeudis, et vendredis, ainsi que de 3h40 le mercredi au lieu des 3h30 fixées par le décret.
- les activités périscolaires du dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant en école élémentaire soient de 8h hebdomadaires, au lieu des 3h requises.

Cette dérogation a été accordée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Monsieur Philippe PICOCHÉ, le 18 avril 2013.

IV) Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

Ces dispositifs, en partie financés par différents partenaires (Etat, CAF, Conseil Général, Communauté urbaine du Grand Nancy...) permettent de mettre en exergue la plus-value résultant du travail partenarial pluridisciplinaire.

Ces dispositifs sont également des moyens de favoriser la mise en place d'actions construites par la commune ou en collaboration avec ses partenaires.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : ce dispositif constitue une ressource pertinente pour conduire des actions dans le champ de la parentalité. C'est en effet un levier qui contribue, via l'accompagnement des enfants et des parents, à favoriser la réussite scolaire et à promouvoir l'égalité des chances.

Projet Educatif Local (PEL) : le PEDT 2013 reprend les articulations du PEL 2002, notamment par la volonté municipale de poursuivre le dispositif ATE, ce choix se justifiant aisément par :

- la lutte contre l'échec scolaire, existant ou à venir, en favorisant une meilleure appréhension par l'enfant de l'éducation et des apprentissages.
- la découverte et l'apprentissage d'activités que les enfants ne pourraient peut-être pas découvrir sans ces dispositifs.
- l'encouragement des enfants ayant découvert des activités lors de l'ATE, à s'inscrire dans des clubs ou associations de la commune, relayé par des dispositifs d'aides financières à l'inscription (*Pass'Sport et Culture**).
- le souhait d'une optimisation de l'utilisation des équipements sportifs et culturels, aussi bien durant le temps scolaire que le temps extrascolaire.

- la participation à la réduction des inégalités sociales : création d'emplois d'animateurs qui pourront être confortés grâce à la pérennisation de ces dispositifs.

Contrat Educatif Local (CEL) : mis en place en 1999 et actualisé en 2011, le CEL a pour objectif de permettre aux jeunes de 11 à 25 ans, et plus particulièrement ceux domiciliés dans les quartiers prioritaires du Champ-le-Bœuf et des Provinces, d'accéder à diverses activités culturelles et sportives.

Contrat de Ville ou Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) : signé en 2007 par les 20 communes de l'agglomération, le CUCS prend en compte à la fois les politiques structurelles développées par la commune en direction des quartiers dits prioritaires, et les actions spécifiques conduites au sein même de ces quartiers. Ces actions spécifiques sont orientées par le Projet Urbain de Cohésion Sociale (PUCS) en faveur des thématiques suivantes :

- promouvoir l'accès à l'emploi.
- développer la citoyenneté et mieux prévenir la délinquance.
- renforcer l'accès pour tous à un logement de qualité.
- mieux assurer l'égalité des chances.
- promouvoir l'intégration et lutter contre les discriminations.

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : signé en 2007, puis en 2011 pour une durée de 4 ans, le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement, passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune (prestation de service pour le financement des structures petite enfance, des ALSH et *Pass Loisirs** pour l'atelier théâtre).

Grâce à ce soutien, la Ville poursuit et renforce sa Politique de la Ville en matière d'accueil des enfants et des jeunes. Ainsi, dans le respect des engagements pris avec le partenaire, la commune contribue à l'épanouissement et à l'intégration des enfants et des jeunes dans la société, grâce à des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

Dispositif de Réussite Educative (DRE)* :

Ce dispositif, reconnu par la Préfecture pour sa qualité, est cofinancé par l'Etat et la commune. Il vise à :

- accompagner les enfants de 2 à 16 ans en difficulté scolaire, éducative, familiale, sociale et/ou sanitaire.
- dépister les enfants scolarisés en état de malnutrition.

- réduire les inégalités sociales par l'accès, pour les enfants issus des quartiers prioritaires, à des activités périscolaires quotidiennes, éducatives et ludiques.
- réduire les inégalités sociales par un égal accès au sport, aux loisirs, à la culture pour les publics les plus défavorisés.
- soutenir l'animation et l'émergence d'initiatives locales en valorisant les équipements de proximité.
- contribuer à la centralisation d'un observatoire pour connaître l'état de la délinquance et des incivilités sur la commune (CORTO).
- lutter contre les dégradations, les incivilités et l'insécurité.
- mobiliser le secteur éducatif et prévenir la délinquance des jeunes.

Depuis 2006, le dispositif accompagne les jeunes de 2 à 16 ans les plus en difficulté, issus des deux quartiers prioritaires que sont le Champ-le-Bœuf et les Provinces.

L'accompagnement se fait principalement en dehors du temps scolaire : les enfants et leurs familles font l'objet d'un soutien individuel.

Par ailleurs, des rencontres sont régulièrement organisées entre les parents, les enfants et le responsable du DRE.

La commune de Laxou a choisi de prioriser la petite enfance dans le cadre du DRE.

Tous les ans, un comité de pilotage examine les réalisations de l'exercice précédent et détermine les orientations futures.

Ce comité de pilotage se compose de Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, Monsieur le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, l'adjoint au maire délégué à la cohésion sociale et au dispositif de réussite éducative, l'adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, le vice-président du CCAS, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, le président de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, le principal du collège Victor Prouvé de Laxou, la principale du collège Jean de La Fontaine de Laxou, la présidente de l'office d'hygiène sociale de Meurthe-et-Moselle, le coordonnateur du dispositif de réussite éducative de la ville de Laxou, la déléguée du préfet pour le plateau de Haye.



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

LA VILLE

EN ACTION

I) L'enfant à Laxou : de la naissance à 11 ans

Pour mémoire, avant le temps de la découverte de l'école pour leurs enfants, les parents des plus jeunes ont la possibilité de choisir l'un des nombreux modes de garde proposés sur la commune. Ceux-ci sont présentés à partir de la page 36.

1) Temps scolaire et périscolaire

a) GARDERIE et ACCUEIL GRATUIT

La commune propose des moyens de garderie avant et après l'école. La garderie débute à 7h30 et s'achève à 18h30.

Afin de permettre une meilleure organisation du temps pour les parents, la commune propose un système d'accueil gratuit pour faire le lien entre l'heure de sortie des préélémentaires et celle des

élémentaires. Ce service est ouvert aux enfants des écoles préélémentaires dont l'un des frère(s)/sœur(s) fréquente l'école élémentaire.

Les moments passés en garderie sont considérés comme des temps de tranquillité, ayant pour but de préparer à la concentration pour le temps scolaire, ou de retrouver le calme après les activités de l'ATE pour favoriser un retour serein à la maison.



b) RESTAURATION SCOLAIRE

Chaque groupe scolaire dispose d'un restaurant neuf et fonctionnel dont les locaux sont adaptés à l'accueil des enfants dès l'âge de 3 ans.

Du personnel communal qualifié assure chaque midi l'encadrement des enfants pendant leur repas.

Proposés par un prestataire de restauration, les menus sont régulièrement évalués, afin d'offrir aux enfants un service de qualité.

Afin de permettre une sérénité à l'heure du déjeuner, les enfants des écoles préélémentaires ne mangent pas en même temps que ceux des écoles élémentaires.

De plus, un repas thématique (un jour à la ferme, un jour au fil de l'eau,...) est prévu chaque trimestre, ainsi qu'un repas 100% issu de l'agriculture biologique chaque mois. Par ailleurs, chaque repas intègre un minimum de 20% de produits bio.

Des menus "régimes spéciaux" sont également fournis : par exemple sans porc, sans viande, sans arachide, sans œuf, sans lait, etc.



Objectifs généraux :

Favoriser pour les enfants :

- leur bien-être
- leur autonomie
- leur apprentissage de bonnes habitudes alimentaires

Offrir aux enfants des menus sains et variés, composés de :

- 1 entrée (au moins deux crudités par semaine)
- 1 viande ou poisson (poisson au moins une fois par semaine)
- 1 légume ou féculent
- 1 fromage ou autre laitage
- 1 dessert
- pain de boulangerie (locale si possible)

c) AMENAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT (ATE)

Depuis la rentrée 1995, la commune s'est engagée dans un ambitieux dispositif d'Aménagement du Temps de l'Enfant (ATE) pour les enfants des écoles élémentaires. La mise en place de la réforme en école préélémentaire (page 25) ne change pas le mode de fonctionnement de ce dispositif.

En aménageant les rythmes scolaires, il est permis aux élèves des écoles élémentaires de la commune de découvrir et de pratiquer des activités sportives, culturelles et/ou ludiques.

Les objectifs de l'ATE, pour l'enfant, sont de :

- participer à la réduction des inégalités sociales et culturelles et à la lutte contre l'échec scolaire.
- encourager le développement personnel par un accès facilité à la culture, aux sports, aux sciences.
- favoriser la construction d'une identité et d'une attitude citoyennes.
- mieux faire connaître les équipements communaux et optimiser leurs utilisations.
- réussir sa scolarité par les temps d'accompagnement scolaire proposés.
- favoriser la mixité interclasse.



Pour l'année scolaire 2013/2014, 591 enfants sont concernés par le dispositif d'ATE en école élémentaire.

Les enfants des écoles primaires (élémentaire et préélémentaire) sont scolarisés sur 4,5 jours dont le mercredi matin travaillé.

Pour les écoles élémentaires, les activités se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 h à 17 h, en dehors des périodes de vacances scolaires, et sont conduites par des animateurs qualifiés et diplômés.

Les élèves des classes de CP bénéficient d'un programme spécifique.

Ce dispositif est gratuit et non obligatoire.

Un large panel d'une quarantaine d'activités est proposé aux enfants. Arts créatifs, cirque, échecs, environnement, jeux aquatiques, multimédia, percussions, rugby, activités scientifiques, handi-sensi, langue et culture hispaniques, tir à l'arc, base-ball, football... figurent au programme.

Une organisation pédagogique graduelle à partir du cours préparatoire

Afin de tenir compte de la fatigue et des besoins particuliers des enfants de cours préparatoire, une prise en charge spécifique leur est destinée : des animateurs polyvalents leur proposent sur les groupes scolaires des activités diversifiées les préparant aux animations qu'ils découvriront les années suivantes.

A partir du cours élémentaire, les enfants sont répartis en deux groupes de niveau : cours élémentaire et cours moyen. Durant la première semaine de l'année scolaire, les animateurs présentent les activités proposées aux enfants. Après discussion avec leurs parents, les enfants émettent des vœux concernant les activités qu'ils veulent pratiquer.

Chaque année, les enfants peuvent s'initier à 8 activités : 4 en septembre et octobre, 4 en novembre et décembre. De janvier à début juillet, ils approfondissent 4 des 8 activités découvertes. Pour tous les enfants, un équilibre entre activités physiques et activités intellectuelles doit être respecté.

En début d'année, il est demandé aux parents des élèves de remplir une fiche de renseignements administratifs et médicaux. En cours d'année, une autorisation écrite signée par la famille permet de dispenser l'enfant d'activité, de façon temporaire ou définitive, selon ses besoins.

Une organisation des activités

Hors temps scolaire, les activités se déroulent en dehors de la présence des enseignants.

Par groupe de 10 à 16, les enfants sont encadrés par des animateurs diplômés et qualifiés.

Les départs pour les lieux d'activité et les retours s'effectuent de et à l'école.

Exemple de planning d'activités sur une école :

ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT SCHWEITZER				
ANNEE 2012 / 2013		CYCLE 3		
Animateur Référent :		34 CP 3 animatrices		
	LUNDI 68 CE	MARDI 68 CE	JEUDI 68 CE	VENDREDI 68 CE
CE 1 - CE 2 67	Animations Aquatiques <i>Prestataire</i> Piscine de Laxou 15	Judo <i>Animateur</i> DOJO L. Lagrange 16	Langue et Culture Hispaniques <i>Animateur</i> CILM Salle 7 14	Comédie Musicale <i>Animateur</i> CILM Salle 13 10
	Basket <i>Prestataire</i> Gymnase V. Hugo 15	Boxe <i>Animateur</i> CILM Salle de Chorégraphie 15	Football <i>Animateur</i> Terrain Schweitzer 15	Arts Plastiques <i>Animateur</i> CILM Accueil 1 14
	Jeux de Société <i>Animateur</i> Salle polyvalente 13	Eveil Musical <i>Animateur</i> CILM accueil 2 14	Danse <i>Animateur</i> Salle Choré. L. Lagrange 15	Multisports <i>Animateur</i> Terrain Schweitzer 15
	Couture <i>Animateur</i> CILM Accueil 1 14	Activités Scientifiques <i>Prestataire</i> CILM Accueil 1 13	Multimédia <i>Animateur</i> Salle Informatique 14	Jeux de Raquettes <i>Prestataire</i> Gymnase Pasteur 14
CE CM	Autour de la Musique <i>Animateur</i> CILM Accueil 2 5 CE + 9 CM	Percussions <i>Prestataire</i> Salle Caurel 4 CE + 9 CM	Echecs <i>Prestataire</i> CILM Accueil 1 5 CE + 9 CM	Cirque <i>Prestataire</i> Salle Polyvalante 7 CE + 4 CM
CM 1 - CM 2 56	Animations aquatiques <i>Prestataire</i> Piscine de Laxou 11	Tennis <i>Animateur</i> Complexe Sport. G. Lozzia 15	Judo <i>Animateur</i> Dojo L. Lagrange 13	Acrogyrn <i>Animateur</i> Dojo L. Lagrange 13
	Environnement <i>Animateur</i> Salle de Sciences 14	Autour de la BD <i>Animateur</i> CILM Salle 13 12	Théâtre <i>Animateur</i> CILM Salle de Chorégraphie 14	Tir à l'Arc <i>Animateur</i> Gymnase Sadoul 12
	Multisports <i>Animateur</i> Terrain Schweitzer 14	Hip-Hop <i>Prestataire</i> Salle Colin 13	Initiation Sports de Combat <i>Animateur</i> Salle polyvalente 10	Arts Plastiques <i>Animateur</i> CILM Accueil 2 12
				Vidéo <i>Animateur</i> salle vidéo 8
	56 CM	56 CM	56 CM	56 CM

Une équipe d'encadrement de qualité

Chaque intervenant doit avoir une connaissance et une pratique attestée du public 6-11 ans. En outre, il doit produire un projet pédagogique précisant sa démarche et ses objectifs.

Un animateur référent municipal, chargé de la gestion quotidienne des activités périscolaires, est présent dans chaque groupe scolaire. Il assure la coordination du dispositif ATE, l'animation de l'équipe d'encadrement et la communication avec les différents partenaires : parents, directeurs d'école, enseignants, animateurs, en liaison avec le service Education de la Ville. L'animateur référent municipal est l'interlocuteur privilégié des parents comme des enfants, dans leur quotidien, pour la restauration, la garderie et l'ATE.



Pour travailler à l'encadrement des enfants dans les activités, **9 agents communaux à temps plein et une cinquantaine d'animateurs à temps partiel (représentant un volume de 12 équivalents temps plein) œuvrent au quotidien**. Ces animateurs sont appuyés par un partenariat entre la Ville et une dizaine d'associations ou structures locales, pour la mise à disposition de personnel : *Association de Promotion et d'Enseignement de la Musique (APEM)*, SLUC Nancy Basket*, MJC Nomade*, Association Tambour*, D'ici Danse*, Stanislas Echecs*, Well Tennis Club* ainsi que la Communauté urbaine du Grand Nancy.*

Des activités différentes

Les activités proposées dans le cadre de l'ATE mettent en transversalité l'offre d'autres services.

Des activités culturelles

Ainsi, le service Culture met à disposition deux encadrants au sein de la bibliothèque-médiathèque pour accueillir les enfants les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.

"Autour du livre" : en début d'année, il est proposé une découverte de l'établissement, puis il est offert aux enfants la possibilité d'emprunter des ouvrages. Enfin, l'activité "autour du livre" est mise en place par, notamment, la création d'histoires dont les enfants sont les héros.



"**Autour de la BD**": après une visite de l'établissement, les enfants découvrent l'univers de la BD, en apprenant les techniques et créent leur propre ouvrage. Cette année, les auteurs de renommée nationale, Peb & Fox, ont travaillé avec eux. C'est ainsi qu'est née "Laxou de haut en bas", une bande dessinée qui relate les aventures à travers les rues de Laxou de **Maurice**, la mascotte créée par les enfants.



Des activités citoyennes



Dans le cadre de l'ATE, des activités dites "citoyennes" sont mises en place afin d'offrir une sensibilisation aux enfants sur les sujets de société.

Ainsi une des activités "phare" que propose la commune est la formation "Prévention et Secours Civiques de niveau 1".

Chaque année, tous les enfants des classes de CM2 suivent des séances de formation aux premiers secours (PSC1), conduites par des formateurs de la *Croix-Rouge française**

Du 11 mars au 19 avril 2013, 115 enfants y ont participé.

Connaître les gestes qui sauvent, adopter des comportements citoyens et être plus respectueux de leur sécurité et de celle de leurs camarades sont les compétences à acquérir.

Par ailleurs, des actions de formation "Sauveteur Secouriste du Travail" ont été mises en place pour les agents municipaux en relation directe avec les enfants et les jeunes.

Autre sujet auquel il est important de sensibiliser les enfants : la discrimination sous toutes ses formes.

A cet effet, un projet vidéo a été mis en place afin de faire travailler ensemble sur cette même thématique des enfants issus du DRE, de l'ATE, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et du Conseil Municipal d'Enfant (CME).

Le projet a été initié au sein de l'école Albert Schweitzer, groupe scolaire situé dans une Zone Urbaine Sensible, en amenant les enfants à s'interroger sur les multiples origines de leurs camarades, le but étant d'améliorer "**le vivre ensemble**". Un animateur, formé aux techniques de prises de vue et au montage vidéo, travaille avec les enfants à l'enregistrement de séquences sur la notion de diversité (culture, handicap...).

Cette vidéo sera ensuite diffusée dans les écoles afin de créer un débat sur cette thématique.

Un des objectifs fondamentaux de l'ATE est aussi de permettre une mixité sociale entre les jeunes, mais le travail se décline de la même manière concernant la mixité intergénérationnelle.



Ainsi, sur le temps ATE, des rencontres intergénérationnelles sont organisées une fois par mois de 15h à 17h pour le groupe scolaire Albert Schweitzer et une fois par trimestre pour le groupe scolaire Victor Hugo. Les enfants viennent à la rencontre des seniors dans les maisons de retraite de la Commune : la Résidence de l'Oseraie et la Résidence d'Automne.

Les seniors viennent également à la rencontre des enfants lors de visites à l'école et dans les quartiers : les enfants proposent des spectacles, des jeux de société... Ces moments de convivialité renforcent les liens entre les générations et favorisent les discussions et la transmission de savoirs sur des sujets comme l'école, les chansons et comptines d'autrefois, la façon de vivre d'antan...

Des activités "nature"

Toujours dans la perspective de la découverte du monde qui les entoure, la commune propose une sensibilisation des enfants à l'environnement.

Ainsi l'animation Les Jardins des cultures, organisée dans le cadre de l'activité "Environnement" en lien avec le service Espaces Verts de la commune, permet aux enfants de cours moyen de créer et d'entretenir différents types de jardins : champêtre, potager, "des senteurs". Des jeux, des expériences, des sorties au jardin botanique et au Museum-Aquarium de Nancy complètent celle-ci.



Deux périodes :

- **de septembre à décembre** : sensibilisation à l'environnement et au développement durable.
- **de janvier à juillet** : mise en œuvre pratique avec création d'un jardin, plantations, entretien, ...

Grâce à ce projet, les petits citoyens découvrent le cycle des saisons, le cycle de vie des plantes, des animaux et expérimentent concrètement les "joies du jardinage" : techniques de semis, arrosage, désherbage, coupe des arbres, amendements naturels ...

Les agents du service Espaces Verts et le tissu associatif (associations des *Croqueurs de Pommes**, *Flore 54**...) apportent régulièrement conseils et aides aux apprentis jardiniers. De plus, avec la création de la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre, les jeunes ont participé aux plantations des abords (arbres fruitiers, plantes d'eau...).

"La Semaine Portes Ouvertes de l'ATE"

Cette action a reçu le prix TERRITORIA Argent en 2012. Les quatre groupes scolaires de Laxou proposent au public durant une semaine de découvrir la vie à l'école pendant l'ATE. Chaque jour (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 15h à 17h, des démonstrations des activités pratiquées tout au long de l'année (spectacle Hip-Hop, animations aquatiques, démonstrations de tennis, de basket, de judo, de boxe, de cirque, de théâtre, des expositions d'arts plastiques, d'activités scientifiques, de percussions, de danse, de couture...) sont proposées par les enfants,

Evaluation trimestrielle de l'ATE

Afin d'encadrer au mieux ce dispositif, la municipalité met en place et préside un **Comité de Suivi au sein de chaque école : il se réunit trois fois par an et fait le point sur les activités périscolaires.** La municipalité, les agents communaux en charge des activités, les représentants des parents d'élèves, les enseignants ainsi que les enfants délégués sont membres de ce comité.

Ce sont tous les enfants eux-mêmes qui travaillent en amont des comités de suivi sur leur vécu et leurs *desiderata* dans les différents temps périscolaires (restauration, ATE, garderie). Ils participent ainsi chaque trimestre à l'élaboration d'un document retraçant leur quotidien avec "les points positifs", "les points négatifs", les améliorations souhaitées. Ce sont les élèves délégués qui rapportent sur la base de ce document lors des comités de suivi. De la même manière, ce sont eux qui listent les activités qu'ils aimeraient pratiquer et que la commune pourrait mettre en place pour la rentrée scolaire suivante.

Parallèlement, c'est lors des comités de suivi qu'est évaluée la portée des actions mises en place en lien avec les équipes pédagogiques. Celles-ci visent à l'amélioration du comportement, du mieux vivre ensemble, des règles en collectivité qui ne sont pas toujours respectées par les enfants à la fois sur le temps scolaire et périscolaire ("Permis à point", outils d'auto évaluation etc.).

d) LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La mise en place de la réforme change essentiellement le rythme scolaire au sein **des écoles préélémentaires**.

En effet, concernant les écoles élémentaires, l'Aménagement du Temps de l'Enfant répond aux attentes de la Réforme.

Ainsi, depuis cette rentrée 2013/2014, les enfants des écoles préélémentaires ont de nouvelles plages d'activités.

Planning de la semaine type d'un enfant en classe préélémentaire :

	7h30-8h15	8h15-8h45	8h45-11h45	11h45 – 13h45	13h45-16h00	16h00-17h00	17h00-18h30
Lundi	Garderie	Accueil gratuit	Ecole	Repas + sieste et/ou activités	Ecole	Activités + accueil gratuit	Garderie
Mardi	Garderie	Accueil gratuit	Ecole	Repas + sieste et/ou activités	Ecole	Activités + accueil gratuit	Garderie
Mercredi	Garderie	Accueil gratuit	Ecole				
Jeudi	Garderie	Accueil gratuit	Ecole	Repas + sieste et/ou activités	Ecole	Activités + accueil gratuit	Garderie
Vendredi	Garderie	Accueil gratuit	Ecole	Repas + sieste et/ou activités	Ecole	Activités + accueil gratuit	Garderie

Chaque temps est bien défini et l'enfant est toujours encadré par du personnel qualifié quelle que soit la plage horaire où il se trouve.

Chaque plage horaire possède ses spécificités d'actions et d'encadrants :

- **Garderie** : il s'agit d'un service périscolaire. Les enfants sont accueillis en garderie dès l'âge de 3 ans (les enfants de moins de 3 ans peuvent être admis sur dérogation).
- **Accueil gratuit** : pour éviter aux familles des déplacements multiples en raison des horaires d'entrée décalés entre les écoles préélémentaires et élémentaires, la ville de Laxou a mis en place un accueil gratuit permettant

aux enfants de maternelle, ayant au moins un frère ou une sœur en élémentaire, d'être pris en charge par le personnel ATSEM de leur école.

- **Ecole** : temps scolaire proprement-dit, placé sous la responsabilité des directeurs d'écoles et des enseignants.

- **Repas + sieste et/ou activités** :

* De 11h45 à 13h45, c'est la pause méridienne, soit au service de restauration scolaire mis en place par la commune, soit en dehors (en famille ou autre).

* Dès 13h, la priorité est donnée à la sieste.

* De 13h à 13h45, les enfants qui ne font pas la sieste pourront prendre part à des activités adaptées : relaxation, conte, musique douce, mime...

* **Ce temps est non obligatoire, gratuit et ouvert à tous.**

- **Activités + accueil gratuit** :

* **Activités** : le temps scolaire se terminant à 16h, la ville de Laxou offre, aux parents qui le souhaitent, la possibilité d'une prise en charge gratuite et non obligatoire de leurs enfants en accueil collectif et ludique. Cet accueil permet aux enfants de pratiquer diverses activités adaptées à leur jeune âge : jeux libres, jeux de société, bricolage... de **16h à 16h30**.

* **Accueil gratuit/activités** : pour éviter aux familles des déplacements multiples en raison des horaires de sortie décalés entre les écoles préélémentaires et élémentaires, la ville de Laxou a mis en place un accueil gratuit permettant aux enfants de maternelle, ayant au moins un frère ou une sœur en élémentaire, d'être pris en charge par le personnel ATSEM de leur école, en attendant la sortie de leurs aînés.
De **16h30 à 17h**, les enfants inscrits en accueil gratuit et en garderie périscolaire pourront également bénéficier d'activités gratuites et adaptées.

Des activités adaptées, gratuites et encadrées

Dès la rentrée, les enfants bénéficient d'activités périscolaires, encadrées par du personnel compétent en matière de petite enfance, diplômé et qualifié.

Ces activités tiennent compte :

- **de la chronobiologie de l'enfant** qui a besoin d'un temps calme en début d'après-midi à travers divers ateliers (relaxation, conte, musique douce, mime,...)... **tout en priorisant la sieste**, et d'un temps de socialisation plus actif en fin d'après-midi par des activités variées (jeux collectifs, jeux de balles, musique, activités manuelles...),
- **des besoins de repères de l'enfant** grâce à des personnels d'encadrement connus et reconnus.

Exemple de tableau d'activités pour les écoles préélémentaires :

 ECOLE PREELEMENTAIRE ALBERT SCHWEITZER				
ANNEE 2013 / 2014				
13h - 13h45	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Petite section	Atelier manuel Classe 1	Ecoute musicale Dortoir bleu	Atelier manuel Classe 1	Relaxation Dortoir bleu
	Lecture de contes Dortoir bleu	Jeux de société Classe 1	Ecoute musicale Dortoir bleu	Activités manuelles Classe 1
Moyenne section	Activités manuelles Classe 2	Relaxation Eveil corporel Dortoir jaune	Jeux de société Classe 2	Lecture de contes Dortoir jaune
	Relaxation Dortoir jaune	Bricolage Classe 2	Jeux d'imitation Dortoir jaune	Jeux de plateau Classe 2
Grande Section	Bricolage Salle de garderie élémentaire	Lecture de contes Salle de garderie préélémentaire	Qui es-tu ? Salle de garderie élémentaire	Jeux de société Salle de garderie préélémentaire
	Lecture de contes Salle de garderie préélémentaire	Bricolage Salle de garderie élémentaire	Jeux de société Salle de garderie préélémentaire	Qui es-tu ? Salle de garderie élémentaire
	Eveil corporel Salle de motricité	Eveil musical Salle de motricité	Lecture de contes Salle BCD	Eveil musical Salle de motricité

Ces activités gratuites ne sont pas obligatoires, mais une inscription est nécessaire pour que les enfants puissent en bénéficier.

De plus, elles sont organisées tout en douceur pour éviter que les enfants ne retournent en classe trop fatigués ou énervés.

Selon les activités proposées, les enfants peuvent disposer de salles dans leur école.

En raison de leur jeune âge et pour éviter toute fatigue, ils ne sortent pas de l'enceinte du groupe scolaire, ou uniquement dans des salles communales attenantes à l'école.

Les enfants ayant besoin de dormir après le repas ont accès à leur salle de sieste habituelle.

Une équipe d'encadrement qualifiée

Chaque activité est encadrée par du personnel expérimenté clairement identifié par les enfants et leurs parents, possédant une pratique attestée du jeune public.

La Ville veille à mettre en œuvre :

- **Une prise en charge adaptée**, organisée dès la fin du repas pour les petits et tout-petits en présence de personnes connues.
- **Des taux d'encadrement répondant** à la spécificité des enfants de 2 à 6 ans, permettant un déroulé de l'activité dans un cadre bénéfique et sécurisant.

Soit 8 à 12 enfants par animateur

Comme pour le dispositif ATE destiné aux enfants des écoles élémentaires depuis 19 années, **un animateur référent municipal**, chargé de la gestion quotidienne des activités périscolaires, est présent dans chaque groupe scolaire. Il assure l'animation de l'équipe d'encadrement et la communication avec les parents, directeurs d'école, enseignants, animateurs, en liaison permanente avec le service Education de la Ville.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'enfant et de ses parents pour l'ensemble des activités périscolaires : garderie, accueil gratuit, restauration, activités.

Une évaluation trimestrielle

Comme pour leurs aînés, la commune organise des comités de suivi des activités municipales périscolaires trois fois par an.

Présidés par l'élue déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, ces comités réunissent : l'animateur référent municipal de l'école, les représentants des enseignants, les représentants des parents d'élèves, le responsable municipal du service Education, et le coordinateur municipal des services Education et Sports Jeunesse et Vie Associative.

Ils permettent : d'évaluer le bon déroulement des activités, de mesurer l'opportunité de poursuivre ou non certaines activités, de répondre au mieux aux attentes des enfants (leurs vœux évoluant d'année en année), et d'apporter des réponses aux divers acteurs de l'ATE.

e) ACTIONS DANS LES TEMPS SCOLAIRES

Les actions dans les temps scolaires se font en lien avec les équipes enseignantes dans le cadre ou non du projet d'école, cette coopération étant dépendante de la nature même du projet et le désir, ou non, de l'équipe pédagogique de travailler en lien avec les temps périscolaires. Ainsi, les actions mises en place varient d'un groupe scolaire à l'autre, et d'une année à l'autre, selon les attentes des enseignants.

Pour les projets d'écoles qui n'entrent pas dans le cadre d'une coopération avec l'ATE, une ligne budgétaire municipale "projets dans les écoles" est destinée à apporter un soutien financier à des projets spécifiques (mosaïque, fresque, chorale), une mise à disposition d'animateurs diplômés ou ayant des compétences artistique (course d'orientation, théâtre), une mise à disposition de matériel (ordinateurs, vidéoprojecteurs, salles,) ou encore une aide technique sur des projets nécessitant des travaux sur bois, maçonnerie, électricité, peinture, etc.

Les services communaux travaillent en lien étroit avec les différents groupes scolaires, et apportent une aide logistique par la mise en œuvre d'actions (manifestation, atelier ...). Ainsi, le service des Espaces Verts accompagne les enfants des différents groupes scolaires lors de la mise en place de jardins pédagogiques en lien avec les professeurs des écoles (création et aide à l'entretien).

Pour mémoire, chaque groupe scolaire possède un jardin pédagogique.

Le service intervient également par un soutien logistique et/ou méthodologique aux activités de tri des déchets (compostage), la plantation d'arbres, de potagers mais également lors de la fabrication de nichoirs et la fourniture de plants.

De plus, le service apporte son savoir-faire lors d'activités d'aménagements environnementaux de la Ville : plantation d'arbres fruitiers sur chaque groupe scolaire, travail sur l'entretien et la récolte, participation aux plantations des différents sites en lien avec les associations laxoviennes *Régie de quartier Laxou Provinces** pour la manifestation "une fleur, un habitant" qui permet de créer une mixité sociale au sein du quartier des Provinces, *Association des croqueurs de pommes** ...



Dans cette même dynamique, le service Culture propose aux enfants, lors du temps scolaire, de se déplacer à la médiathèque avec leurs enseignants afin de s'appropriier les lieux et se familiariser à l'emprunt de documents. Il est aussi proposé aux enfants de rencontrer des auteurs, des illustrateurs et des artistes exposants notamment lors des différentes expositions.

Dans cette même logique, des séances de cinéma sont organisées dans le cadre scolaire, afin d'initier les enfants à la lecture de l'image et offrir l'accès à ce loisir parfois inaccessible pour les familles.

∞

En plus des activités habituelles des écoles, la commune organise des moments forts en lien étroit avec les équipes pédagogiques des groupes scolaires.

Ainsi, chaque année, la Ville offre la possibilité aux élèves de CM2 de partir 9 jours en "Classe de Découvertes". C'est un temps fort dans la vie de l'enfant qui vise à :

- développer son autonomie, son esprit d'initiative et de responsabilité.
- le socialiser.
- respecter l'autre, le travail, les règles de vie collective, l'environnement.
- acquérir des méthodes de travail : observer, décrire, analyser, prendre des notes ...

La "Classe de Découvertes" est un remarquable outil d'apprentissage. Elle est un moment opportun dans un espace privilégié pour aborder, dans des situations inhabituelles, le "**vivre ensemble**". Les enfants découvrent de nouveaux paysages, d'autres modes de vie, s'initient à des activités sportives telles que le ski ou la randonnée. Les enseignants, l'organisme d'accueil et le service Education organisent des réunions en amont : celles-ci sont garantes de l'aspect éducatif, pédagogique et social du projet.

∞

Par ailleurs, afin de développer un comportement responsable dans les **déplacements urbains** chez les jeunes enfants, la municipalité, sollicitée par les directeurs d'écoles, met en place des **actions de prévention** grâce à l'intervention des agents de la Police Municipale spécialement formés et habilités par *l'association de Prévention Routière** :



Prévention "Piétons" : cette action se décompose en deux heures de théorie avec visionnage d'un DVD adapté, puis deux heures de pratique aux abords des



écoles (apprendre à se déplacer en toute sécurité en qualité de piétons, respecter les feux, la signalisation au sol, marcher sur les trottoirs...).

Maniabilité à vélo : cette action vise à apprendre aux élèves de CM2 comment se déplacer en vélo en toute sécurité, à travers différents exercices,

et leur permettre de progresser dans la maîtrise du vélo (équilibre en ligne droite, slalom, lâcher le guidon d'une main, s'arrêter à un endroit précis, maîtriser un freinage d'urgence, anticiper un danger...).

Les pistes sont construites par les Services Techniques de la Ville.

∞

"Pour construire son avenir, il est important de connaître son passé". Ainsi, la municipalité développe **le devoir de mémoire** des plus jeunes.

En lien étroit avec l'association du *Souvenir Français**, il est proposé aux enfants de CM2 des rencontres, des débats, des témoignages concernant l'histoire des deux guerres mondiales de 1914-1918 et de 1939-1945.

Les élèves arrivent ainsi à saisir les grands moments de notre Histoire dans un contexte plus dynamique et interactif. Chaque année, les enfants des écoles sont invités à participer aux cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre. Des visites sont également organisées sur les lieux de grandes batailles ou de souvenirs, à Verdun et dans le Lunévillois.

∞

Outre les temps "classiques" scolaires, les écoles communales organisent des temps plus festifs, notamment à l'école Emile Zola tournée vers l'éducation franco-allemande en partenariat avec la crèche municipale "Hänsel et Gretel".

Ainsi, en septembre : "La Schultüte" : selon une tradition allemande, le premier jour de la rentrée scolaire, les enfants du CP reçoivent un cornet surprise, rempli de matériel scolaire, de friandises et de quelques jouets.



La Schultüte est réalisée par les enfants de grande section de maternelle l'année scolaire qui précède la rentrée des classes.

Chaque cornet est nominatif. Il est transmis par les enfants de maternelle aux enfants du CP, accompagné d'une cérémonie en allemand pour fêter le passage au CP.

Novembre : "La fête de la Saint-Martin": La fête de la Saint-Martin est célébrée dans une très grande partie de l'Allemagne. C'est une fête enfantine importante dans notre pays voisin.

Il s'agit d'un grand défilé de lanternes, suivi d'un spectacle. Elle se déroule au mois de novembre, à l'occasion de la date du décès de Martin de Tours.

La fête signifie l'espoir, la générosité et l'altruisme, car d'après la légende, Martin, un soldat romain, a partagé sa cape avec un mendiant, qui mourait de froid.

A l'école maternelle, tous les enfants confectionnent une lanterne sur le temps d'atelier d'allemand. Ensuite, ils apprennent les chansons et l'histoire de Saint-Martin.



Pour finir, après avoir défilé dans les rues de la ville, ils participent au spectacle. Cette fête est préparée en collaboration avec la crèche municipale franco-allemande "Hänsel et Gretel".

Juin : "La Kermesse du groupe scolaire" : les enfants de grande section dansent sur une chanson allemande, en fonction du thème retenu par l'école.

f) LES ACTIONS DU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE (DRE)

Pour les enfants de 2 à 5 ans.

Dans le cadre des actions en faveur des 2-5 ans, le DRE était jusqu'à présent mis en place le mercredi matin, en dehors des temps scolaires et périscolaires. La réforme entraîne donc des modifications d'organisations, qui ne changent pas, en revanche, le fond des actions du Dispositif de Réussite Educative.

Plusieurs actions, visant à améliorer l'acquisition du vocabulaire et ainsi favoriser l'apprentissage de la langue écrite et parlée, sont mises en place pour les 2-5 ans. Il s'agit de lutter contre l'échec scolaire mais aussi de prévenir le décrochage scolaire dès le plus jeune âge et ainsi travailler avec les parents à l'accrochage scolaire.

L'action phare de ce projet s'intitule "**Facilitateur de Langage**".

Tous les mercredis matins, des animatrices recrutées dans le cadre du DRE sont formées aux interactions langagières par l'*AsFoReL* (*Association de Formation et de Recherche sur le Langage*)*. Elles travaillent en atelier de 30 minutes avec les enfants, avec comme support des livres illustrés et créés spécifiquement pour cette action, l'objectif est l'acquisition du vocabulaire afin de mieux parler pour mieux lire par la suite.

Les parents sont présents durant cette action mais ne participent pas à l'atelier. Une Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) les accueille, ainsi que leurs enfants en bas âge (qui ne participent pas à l'action), et met en place des jeux, des ateliers développant la réflexion sur l'éducation des enfants.

Ces outils de communication permettent de sensibiliser les parents à différentes thématiques telles que le sommeil, la nutrition....

Ainsi, l'EJE peut se mettre en scène avec les enfants et ainsi faire passer des messages éducatifs sans aucun jugement.

Cette proximité permet aux parents de poser toutes les questions importantes inhérentes à l'éducation de leurs enfants. La municipalité organise, également, lors de ces ateliers avec l'Association Jeune Lecture, des temps de lecture à voix haute qui familiarisent l'enfant et ses parents avec le livre, dans l'optique de favoriser l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans les écoles des quartiers prioritaires.

Parallèlement, le Dispositif de Réussite Educative, en partenariat avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et l'Association de Formation et de Recherche sur le Langage (AsFoReL), propose un plan de formation des professionnels de la petite enfance et des parents.

La première étape en direction des professionnels a débuté dès janvier 2007. Un spécialiste, docteur en science du langage, est venu dans les structures petite enfance de la commune (crèche, halte-garderie, crèche familiale) afin de filmer les interactions langagières entre les professionnels et les enfants.

Ces films ont été ensuite analysés par Tiphany Bertin et Emmanuelle Canut, docteur et responsable de sciences du langage à Nancy 2, l'objectif étant l'analyse des interactions langagières entre les professionnels et les enfants lors des différents temps de la journée.

La commune organise, depuis un an, des soirées "retour" au Centre Intercommunal Laxou-Maxéville avec les professionnels pour leur faire part des analyses effectuées.

Plus de trente personnes étaient présentes aux deux soirées déjà organisées, pour améliorer leurs connaissances et leurs pratiques dans l'acquisition du langage des tout-petits. Ces retours ont permis de comprendre que ces interactions sont bénéfiques aux enfants et ainsi favorisent l'acquisition d'un vocabulaire plus riche et faciliter ainsi le langage.

C'est en formant le personnel communal et non communal en lien avec la petite enfance, en partenariat avec l'AsFoReL que la commune permet aux enfants qui fréquentent les écoles maternelles, ou les structures petite enfance, de bénéficier d'interactions langagières de qualité.

Toutes ces actions s'accompagnent d'une prise en charge individuelle. Le parcours individuel de Réussite Educative se construit suite à l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) qui préconise des actions en réponse aux difficultés repérées :

- orthophonie,
- rendez-vous dans un Centre Médico-Psychologique,
- rendez-vous avec un pédopsychiatre....

Cette année, la Ville de Laxou a obtenu le prix TERRITORIA Or pour "Lutter contre les troubles d'apprentissage du langage et l'illettrisme" : ce projet se poursuit avec une analyse des interactions langagières entre les parents et les enfants, afin d'apporter des outils complémentaires aux parents dans le travail d'acquisition du langage de leurs enfants.

Pour les enfants de 6 à 12 ans

Pour un suivi optimum et logique dans le parcours individuel de Réussite Educative des enfants, le DRE met en place sur les écoles Albert Schweitzer et Victor Hugo l'action "**Coup de Pouce CLE**" (Club de Lecture Ecriture) en direction des enfants de CP.

L'objectif de l'action Coup de Pouce CLE est de pallier les lacunes des enfants en leur apportant quelques-uns des ingrédients de réussite que d'autres, plus favorisés, reçoivent quotidiennement le soir à la maison : engagement des familles, temps de contact important avec l'écrit et la culture écrite, rencontres et accompagnement dans le plaisir de réussir un acte de lecture ou d'écriture...

La dynamique de l'action repose sur l'accompagnement des enfants et de leurs parents.

En début d'année, les enseignants de CP repèrent les enfants qui auraient besoin de bénéficier du dispositif Coup de Pouce CLE. Le coordonnateur du DRE propose l'action aux parents, et, une fois l'accord obtenu les séances débutent après les vacances de la Toussaint jusqu'aux vacances d'été.

Le bon fonctionnement des Clubs est assuré par un encadrant, formé par l'A.P.F.E.E. (*Association Pour Favoriser l'Egalité des chances à l'Ecole*)*.

Chaque jour les enfants au nombre de 5 participent à l'activité encadrée par un animateur. L'action est structurée en plusieurs moments ludiques qui permettent d'appréhender différemment la lecture et reprendre confiance en eux pour réinvestir le groupe en classe.

Les parents sont régulièrement invités à participer au club. Cela permet à l'enfant d'être valorisé auprès d'eux, mais également à ceux-ci de voir comment les animateurs travaillent pour tenter de reproduire les actions à la maison. Des rendez-vous sont régulièrement pris afin de faire le point sur les situations, d'évaluer l'impact des actions mises en place et proposer, le cas échéant, des réajustements.

Le DRE de Laxou propose à ces enfants, mais aussi à d'autres, **des suivis individualisés** qui sont construits en partenariat avec les membres de l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS).

Cette équipe, composée, de l'Education Nationale, de l'assistante sociale scolaire, des Chefs d'Etablissements, du responsable communal du service Education, du coordonnateur du DRE laxovien et des services sociaux du Conseil Général, permet d'élaborer un parcours individuel de réussite éducative pour chaque enfant en prenant en compte les difficultés repérées et les prises en charge existantes.

Dans le cadre du parcours individuel de Réussite Educative, des mesures éducatives, administratives ou judiciaires, voire des placements, sont proposés.

L'objectif prioritaire est de mettre en situation de réussite les enfants suivis dans le dispositif **ainsi que leurs parents**. Pour cela des actions ponctuelles sont organisées afin de valoriser le travail des enfants et de valoriser les enfants aux yeux de leurs parents.



C'est ainsi qu'une remise de diplôme est organisée pour les enfants ayant participé aux clubs de Lecture/Ecriture, avec la présence de personnalités culturelles et/ou institutionnelles. Pour l'année 2012, la commune a eu le plaisir d'accueillir l'auteur Daniel Picouly, qui a remis les diplômes aux jeunes laxoviens, en présence de Monsieur le Préfet, de Monsieur le Maire de Laxou ainsi que des élus de la Ville.

g) LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Dès leur plus jeune âge, une attention particulière est portée aux enfants présentant un handicap.

Ainsi, au sein de la crèche "Hänsel et Gretel", une éducatrice pratique la Langue des Signes. Dans les autres structures, les Educatrices de Jeunes Enfants (EJE) sont sensibilisées à l'encadrement et l'accompagnement des enfants porteurs de handicaps.

De plus, les différents groupes scolaires sont progressivement réaménagés afin de répondre aux normes d'accessibilité pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : cheminement adapté, sanitaires correspondant aux normes, ... associés à l'acquisition par la Mairie de mobilier ergonomique spécifique adapté aux handicaps des enfants concernés, tout comme la coordination avec l'Education Nationale pour la présence d'Assistant de Vie Scolaire (AVS) auprès des enfants porteurs de handicaps.

Les activités de l'ALSH sont également pensées et aménagées en fonction du handicap de l'enfant en concertation avec les équipes pédagogiques et ses parents.

2) Temps extrascolaire

a) LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

La commune de Laxou met en œuvre une politique d'accueil de la petite enfance qui s'articule tant sur la capacité d'accueil que sur la diversité de l'offre, comme en termes de type de structure (communale ou associative, crèche ou halte-garderie) et de localisation géographique ou d'amplitude horaire. Elle permet d'apporter une réponse adaptée aux besoins des familles et de créer des passerelles entre l'accueil des tout-petits et l'école.

A Laxou, plus de 300 places sont proposées par les structures.

Les structures communales

La commune propose différentes structures d'accueil pour les enfants de 0 à 5 ans :

La crèche familiale

Cette structure semi-collective emploie 14 assistantes maternelles qui accueillent les enfants de 8 semaines à 6 ans.

Au quotidien, l'accueil des enfants se fait au domicile de l'assistante maternelle en respectant leurs rythmes afin d'offrir à chacun d'entre eux un accueil de qualité en tenant compte de leurs besoins individuels.



Ces assistantes maternelles se rendent, une fois par semaine, dans des locaux dédiés, accompagnées de tous les enfants dont elles ont la garde. C'est au cours de ces rencontres collectives que les enfants découvrent de nouvelles activités et de nouveaux jeux.

Dès l'âge de 2 ans, l'enfant bénéficie d'une deuxième matinée collective où il retrouve d'autres enfants du même âge. Ils sont encadrés par une Educatrice de Jeunes Enfants qui leur propose des activités pédagogiques adaptées à leur développement psychomoteur, associées à des règles de vie en collectivité qui permettront une entrée plus facile à l'école préélémentaire.

Pour que le livre fasse partie du quotidien de l'enfant au même titre que le jeu, des sorties à la bibliothèque du secteur sont organisées pour les plus grands. Au-delà des activités "lecture", les enfants découvrent d'autres livres et ont la possibilité de les emprunter.

Parallèlement, l'éveil musical donne la possibilité aux enfants de se familiariser avec des instruments, de chanter, d'écouter et de danser.

Des moments festifs du calendrier (Noël, carnaval...) sont offerts aux enfants, à leurs parents et aux assistantes maternelles pour partager un moment convivial et échanger.

Une puéricultrice et une Educatrice de Jeunes Enfants s'assurent du bien-être de chacun des enfants au sein du domicile des assistantes maternelles, en vérifiant que sont respectées les règles de sécurité (locaux, jeux...), et l'adéquation des activités proposées aux enfants avec leur développement psychomoteur.

De plus, l'équipe d'encadrement apporte des conseils aux assistantes maternelles en cas de difficultés (alimentation, sommeil...).

Ces professionnels de la petite enfance rencontrent les parents lors des inscriptions, établissent les contrats d'accueil et sont des médiateurs en cas de problème avec l'assistante maternelle.

Lors des matinées collectives, le personnel d'encadrement est toujours présent pour animer ces demi-journées en collaboration avec les assistantes maternelles.

Le personnel encadrant bénéficie d'une formation aux premiers gestes d'urgence et à la manipulation d'un défibrillateur afin d'assurer une prise en charge rapide en toute sécurité.

Les enfants vont toutes les semaines à la ludothèque en deux temps afin de respecter le rythme de chacun. Les enfants bénéficient ainsi de la qualité et de la diversité des jeux proposés.

La qualité d'encadrement et d'accompagnement passe également par une identification des familles en difficulté. Ainsi, grâce à un travail en transversalité avec le DRE, des ateliers lectures sont mis en place à la médiathèque par groupe le lundi matin deux fois par mois. Ces ateliers sont organisés dans le cadre de la prévention des troubles du langage et du soutien à la parentalité, mais également dans le cadre de la formation aux interactions langagières en partenariat avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

Le lieu passerelle "Hänsel et Gretel", crèche franco-allemande

Laxou a souhaité promouvoir l'apprentissage de la langue allemande dès le plus jeune âge. Ainsi, dans le cadre de son projet pédagogique, la crèche municipale franco-allemande "Hänsel et Gretel", située dans le parc de l'Hôtel de Ville, présente la particularité de proposer une sensibilisation à cette langue, par le biais du personnel germanophone.

L'accueil se fait à la journée ou à la 1/2 journée pour les enfants de 18 mois à 4 ans pour répondre aux besoins des parents en activité professionnelle, en formation ou en recherche d'emploi.



Le bain de langage allemand est assuré par trois encadrantes qualifiées d'origine allemande à travers les activités et la vie quotidienne des enfants à la crèche. Chaque jour, plusieurs activités sont proposées aux enfants qui choisissent eux-mêmes leur programme.

Une intervenante en musique vient deux heures par semaine pour faire découvrir les instruments, la percussion et le chant. Chaque semaine, un groupe

d'enfants se rend à la ludothèque pour profiter d'un grand espace de jeux et une fois par mois à la médiathèque pour écouter des histoires et emprunter de nouveaux livres qui seront lus à la crèche.

De plus, la structure "Hänsel et Gretel" offre un accueil de qualité aux enfants handicapés, grâce à la présence de personnel sensibilisé à la gestion des différents handicaps.

Par ailleurs, régulièrement, avec le concours de *l'Association du Comité de Jumelage de Laxou (ACJL)**, la Ville organise des séjours à l'attention des tout-petits et de leurs parents à Heubach, ville jumelée avec Laxou, située dans le Bade Wurtemberg. Ils rencontrent à cette occasion leurs homologues du "Kindergarten".

La Halte-garderie "Suzanne HINDAHL Le Moussaillon"

Située au cœur du quartier des Provinces, la halte-garderie est un lieu de socialisation où l'enfant apprend la vie en collectivité.

Il devient autonome et s'éveille à son rythme à travers de nombreux jeux et activités qui lui sont proposés par du personnel qualifié.

La halte-garderie accueille les enfants de 10 semaines à 6 ans (au maximum 3 jours par semaine) :

- pour les parents qui désirent se libérer quelques heures.
- pour les parents qui veulent préparer leur enfant à l'école préélémentaire.
- pour les parents qui travaillent à temps partiel.

Le personnel propose des activités aux enfants afin de leur permettre une ouverture sur le monde extérieur.

Chaque mois, le personnel organise des jeux et des activités en lien avec d'autres services de la commune :

- l'heure du conte en partenariat avec la Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion de Laxou une fois par mois.



- la participation active au projet sur le langage initié par la ville de Laxou (par l'intermédiaire du Dispositif de Réussite Educative), le Conseil Général et l'AsFoReL.
- la co-organisation et l'animation de la "fête de la petite enfance" avec les autres structures "petite enfance" communales.
- l'organisation, en partenariat avec la crèche "Hänsel et Gretel" et la crèche familiale d'un spectacle de fin d'année pour les enfants des 3 structures.
- une activité "éveil musical" est organisée pour les enfants par une intervenante extérieure (animatrice de l'ATE pour la ville de Laxou).

La ludothèque "le Petit Navire"

Située sur le quartier des Provinces, la ludothèque "le Petit Navire" a la forme d'un bateau de deux étages.

Cette structure accueille les enfants de 3 mois à 6 ans, accompagnés d'un adulte. Les enfants peuvent jouer, lire, se déguiser...

Un jardin spécialement aménagé juxta le bâtiment et permet des activités en extérieur.

En période scolaire, les enseignants y accompagnent leurs élèves des classes préélémentaires.

La ludothèque permet aux parents de jouer avec leur enfant : elle favorise et renforce le lien parental, elle est également un lieu de médiation sociale.

Les autres structures communales se déplacent également régulièrement à la ludothèque.



De plus, le personnel communal y organise des ateliers de travaux manuels d'où les petits repartent avec leurs créations.

Des fêtes sont régulièrement organisées, et des moments réservés aux plus petits sont mis en place avec la lecture d'histoires douces, de comptines...

La "fête de la petite enfance"

Afin de ponctuer l'année d'un temps fort en rassemblant les enfants et leurs parents, la commune organise cette manifestation.

Depuis 2011, cet évènement devenu annuel a lieu au mois de février. Cette fête réunit en un même lieu, parents, enfants et personnels de la petite enfance à travers des ateliers ludiques. Elle est organisée par les trois structures petite enfance communales ainsi que la ludothèque avec le soutien des services techniques.



Les structures non communales

5 structures associatives non communales (la crèche Louise Delsart gérée par la Croix Rouge, les crèches "Baby Prince" et "le P'tit Poucet", la halte-garderie "Les canailloux" ainsi que la crèche du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou), financées par la commune sur la base du nombre d'enfants laxoviens accueillis, complètent l'offre d'accueil des structures municipales. Ces établissements ont respectivement des capacités d'accueil de 90, 23, 25, 20 et 120 enfants.

La crèche du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou (CPN) offre une particularité d'horaires très souples permettant aux parents ayants des horaires de travail décalés de trouver une réponse à leurs besoins. Ainsi, les horaires d'accueils s'étendent de 6h30 à 21h30.

La halte-garderie "Les canailloux" est située sur le quartier du Champ-le-Bœuf au sein d'un équipement public au Centre Intercommunal Laxou-Maxéville (CILM). Cette structure associative est un lieu de socialisation où l'enfant apprend la vie en collectivité.

b) LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME)

Créé en 1989, il est le symbole de la reconnaissance de l'enfant comme partenaire à part entière de la vie locale. Il participe à la vie municipale en initiant des projets liés aux loisirs, à la solidarité, à l'environnement, aux aménagements publics ...

Il concerne les élèves des classes de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} des établissements scolaires situés sur la commune.

Le Conseil Municipal d'Enfants compte 33 membres, à l'identique du Conseil Municipal, et il est également présidé par le Maire.

Les conseillers municipaux adultes se déplacent dans les écoles élémentaires, pour expliquer le rôle des conseillers municipaux et le déroulement des élections, conformes en organisation à celles des élections municipales "adultes".



Les enfants rédigent leur profession de foi et présentent leurs projets durant la campagne.

Les élections se déroulent dans chaque groupe scolaire, sous la responsabilité de l'enseignant et en présence de conseillers municipaux adultes.

Les enfants sont acteurs de ces élections puisque le bureau de vote est tenu par les enfants, avec l'aide des élus adultes.

A Laxou, le Conseil Municipal d'Enfants se veut à l'image du Conseil Municipal, tant dans sa composition que dans son mode de fonctionnement.

En effet, au-delà du nombre de 33 conseillers, identique à celui du Conseil Municipal d'Adultes, les jeunes élus se regroupent en commissions thématiques (loisirs et animations, environnement, aménagements publics, santé, solidarité...) afin d'échanger sur les projets à mettre en œuvre durant leur mandat.

Des personnes extérieures interviennent régulièrement lors des séances du CME : services de la Ville (services techniques, police municipale...), élus, personnes extérieures ayant une spécialité, (artistes, médecins, associations...). Ainsi, les débats et réflexions des jeunes élus sont enrichis et cela leur permet de suivre les mêmes étapes de travail que les élus adultes.

Dans des domaines aussi divers que l'environnement, la sécurité, la circulation, la solidarité, les sports et les loisirs, les jeunes élus, tout au long de leur mandat, travaillent sur des projets "à leur mesure". Les projets sont menés à terme, dès lors que leur faisabilité est établie.

Voici quelques réalisations et participations du Conseil Municipal d'Enfants, depuis plusieurs années :

- l'installation d'une table d'orientation "au Belvédère" sur les hauteurs de la Ville.
- l'animation "Lax'athlon", après-midi récréatif en fin d'année scolaire destiné à proposer des jeux à tous les enfants laxoviens âgés de 8 à 11 ans.
- la journée "Nettoyage de Printemps" aux abords du parcours de santé de la Sapinière.
- la plantation et la récolte de la vigne "municipale".
- la réalisation d'une affiche sur les dangers présentés par l'utilisation de pétards.
- la collecte de cartouches d'encre d'imprimantes usagées.
- la réalisation d'une plaquette de communication, distribuée dans les écoles, pour lutter contre toutes les formes de violence.
- la participation, tous les ans depuis 2010, à la journée internationale des droits de l'enfant, en lien avec l'UNICEF et dans le cadre du label Ville Amie des Enfants.
- la participation, chaque année, au Congrès départemental des conseillers municipaux, journée au cours de laquelle les jeunes élus présentent leurs actions, et échangent leurs expériences.
- la mise en place de "l'opération faux PV", pour sensibiliser les automobilistes aux règles de stationnement. Les enfants sont répartis en groupe et sillonnent, avec l'aide des élus adultes, les rues de la ville pour "verbaliser", symboliquement, les contrevenants.
- la participation au Téléthon, avec l'action "art post'it".



Toujours dans la volonté de donner aux jeunes enfants la pleine connaissance du rôle d'un élu et du fonctionnement de la vie locale, les jeunes élus participent également aux différentes actions municipales :

- lors des défilés de la Saint-Nicolas. Chaque année, les membres du Conseil Municipal d'Enfants sont présents sur les chars.
- lors des vernissages d'expositions à la médiathèque.
- lors des cérémonies patriotiques (8 mai et 11 novembre), les enfants assistent les autorités présentes dans la dépose des gerbes au monument aux morts et lisent des textes.
- lors de la cérémonie annuelle des "nouveaux laxoviens", journée au cours de laquelle sont accueillis les nouveaux habitants de la ville. Les enfants participent avec les élus adultes à la visite de la Ville.

Si certaines réalisations des enfants peuvent sembler modestes, les référents adultes s'attachent à respecter tant sur le fond que sur la forme le cheminement intellectuel des enfants et à les accompagner vers la finalité de leur projet.

c) LE SERVICE SPORT JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE (SJVA)

Le service met en place diverses actions en faveur de la jeunesse sur ces tranches d'âge, par exemple : l'atelier théâtre municipal invite les enfants âgés de 7 à 14 ans à s'initier à l'art théâtral.

Le travail porte sur l'esprit de groupe, le corps, la voix, ...

En juin, les enfants montent sur scène pour "jouer" leur pièce devant des spectateurs.

Dans le cadre des "Jeudis de Pergaud", une pièce de théâtre "tout public" est proposée en soirée, chaque 1^{er} jeudi du mois.

Dans la même idée d'ouverture culturelle, une fois par mois, des séances de cinéma sont proposées à la salle Pergaud, au Village, et au Centre Intercommunal Laxou-Maxéville (CILM), sur le quartier du Champ-le-Bœuf. Pour les enfants, les séances ont lieu à 17 h 30 ou à 18 h.

Et pour permettre au plus grand nombre d'accéder à l'art cinématographique, les places à tarif réduit encouragent à la fréquentation de la salle.

De plus, pendant les vacances les enfants sont accueillis dans des structures municipales (ALSH) et associatives.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les 3-11ans "Le royaume de Larzuls"

La commune de Laxou met en œuvre un ALSH ouvert aux 3-16 ans avec plusieurs sections, disposant d'un agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour toutes les vacances scolaires exceptées celles de Noël.



Pour mémoire, la section des 12-16 ans est développée page 57.

Pour la tranche d'âge des 3-11 ans, la ville de Laxou propose la prise en charge des enfants durant les vacances scolaires (hors vacances de Noël, considérées comme réservées au temps familial).

L'ALSH est divisé en sections suivant l'âge des jeunes et propose à chaque session un projet pédagogique et des activités adaptées aux rythmes et à l'âge des enfants.

La prise en charge des enfants dans ces structures fait l'objet d'une attention particulière et évolue constamment pour tenir compte des besoins locaux.

Depuis 2011, toutes les sections de l'ALSH sont rassemblées en une seule, avec un élargissement de l'amplitude d'ouverture (prise en charge entre 7h30 et 18h00), afin de répondre aux besoins des familles, mais également pour mettre en place une politique éducative globale et homogène tout en adaptant les activités à l'âge et au degré de maturité de l'enfant.



L'ALSH est avant tout un lieu dédié aux loisirs, à la détente, à la découverte et à l'expérimentation de nouvelles activités, et de jeux.

Il peut se définir comme :

- une opportunité génératrice de rencontres entre les enfants des différents quartiers.
- un lieu ressource de loisirs pour les enfants et les jeunes, offrant un cadre et des moyens d'actions variés.

- un espace de découverte et de création, permettant à l'enfant de s'épanouir, d'apprendre, de découvrir la vie en collectivité avec ses camarades, de faire l'expérience de l'autonomie, d'agir pour lui-même et avec les autres. L'enfant doit acquérir des repères sur les règles de la vie en collectivité, sur des notions essentielles à son développement telles que le bien et le mal, le respect de soi et des autres, la solidarité.
- un espace de rencontre avec les parents, qui leur permettra de s'investir à leur manière dans la vie du centre, de manière régulière, ou tout simplement en prenant le temps de discuter avec l'équipe d'animation.

Les éléments contribuant à l'éducation des enfants sont multiples : le sport, la culture, les arts, les savoirs scientifiques et techniques, la nature, l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie, les rencontres intergénérationnelles.



L'activité proposée est en cohérence avec l'organisation de la journée et de la semaine, tenant ainsi compte du rythme de l'enfant.

Les activités sont pensées pour être un moment d'épanouissement pour l'enfant qui doit donc y participer de manière volontaire et non contrainte. L'équipe d'animation doit donc imaginer les moyens d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité.

Le programme d'activités est élaboré en réunion d'équipe, puis diffusé aux parents. Les enfants sont bien évidemment associés à la réalisation de ce programme (lors du dernier jour, il est demandé aux enfants de donner leur avis et de dire ce qu'ils aimeraient faire au cours des vacances suivantes).

d) LE PÔLE CULTUREL

Le service Culture comprend en particulier l'activité des bibliothèques-médiathèques et l'organisation d'événements.

Il travaille en lien étroit avec les autres services communaux tels que le service Education pour l'ATE mais également le service Sport Jeunesse et Vie Associative pour l'ALSH. Il travaille également en étroite collaboration avec les différentes structures petite enfance.



Dans le cadre des activités de la médiathèque, différents temps privilégiés sont proposés pour les plus petits :

Bébé bouquine

Chaque semaine, des temps sont réservés pour les "tout-petits" de 18 mois à 3 ans. Des histoires, des comptines, des jeux de doigts, des livres à toucher, à voir ou à entendre, ... pour que bébé se familiarise avec la bibliothèque et éveille sa curiosité, au milieu d'autres enfants.

L'heure du conte

Deux mercredis après-midi par mois, de 15h à 16h, les enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 9 ans se retrouvent pour l'heure du conte dans l'auditorium.

Les bibliothécaires et des conteurs professionnels délivrent leurs histoires et autres contes aux petites oreilles émerveillées.

Avec ses histoires pour rire ou pour faire peur..., l'heure du conte est un

moment privilégié que l'on peut partager en famille, un moment d'émotion qui ouvre l'enfant à sa propre imagination.



Le service Culture propose également des ateliers liés aux expositions présentées dans l'espace Galerie et ponctuellement des manifestations ludiques telles que "Enquête à la médiathèque" (découverte d'indices à travers la lecture, réflexion et déduction pour trouver des solutions à des énigmes).

Ce service organise aussi des manifestations tout public mais toujours en s'attachant à proposer un panel d'activités dédiées aux plus jeunes.

Ainsi, la manifestation En Dehors des Sentiers Battus propose sur les 15 km de sentiers, restaurés et aménagés par la ville de Laxou, des œuvres d'artistes nationaux.

Ces artistes, sur un thème donné, proposent aux visiteurs et notamment aux plus jeunes de découvrir leurs créations. L'art est ainsi prétexte à la sensibilisation environnementale. L'année 2013 est ainsi placée sur le thème de la Renaissance, avec la question "Et si la Terre était ronde ?". Ici, l'expression artistique permet de faire découvrir aux jeunes un environnement que la municipalité a préservé.

C'est une expérience enrichissante pour les enfants qui découvrent la valeur patrimoniale de leur ville et sont eux-mêmes invités à créer des œuvres qui seront exposées dans le hall de leur école.

C'est aussi un exemple de transversalité et de partenariat où temps scolaire et extrascolaire se rejoignent.

Livre sur la Place en partenariat avec Batigère

Les services Education, Jeunesse, Pôle de Cohésion sociale, Culture, le Dispositif de Réussite Educative, *la Régie de Quartier Laxou-Provinces**, *l'Association Réussir**, Batigère, *Lecturique**, *Jeunes et Cité**, la ville de Nancy, la Communauté urbaine du Grand Nancy ont œuvré à l'organisation et à la réussite de cette manifestation.

Des opérations "délocalisées" du Livre sur la Place sont mises en œuvre dans divers lieux de l'agglomération afin d'aller au contact de ceux qui lisent moins que d'autres. En 2012, le quartier des Provinces avait été retenu.

A cette occasion, des enfants de Laxou et leurs parents, avaient rencontré l'auteur Daniel Picouly.

Ainsi, afin de préparer la venue de l'auteur, trois temps sont proposés :

- Présentation de l'auteur en classe et découverte de ses ouvrages.
- Distribution de livres aux pieds des immeubles.
- Réception des enfants et des parents par l'auteur et Monsieur le Préfet pour la distribution des diplômes.
- Rencontre de l'auteur avec les habitants du quartier des Provinces pour échanger et dédicacer ses ouvrages.



Pour l'édition 2013, la ville de Laxou a organisé plusieurs manifestations, en partenariat avec Batigère, ayant pour but la préparation de la venue de l'écrivain **David Foerkinos**.

Quelques jours auparavant, des ateliers de lecture pour adultes et enfants ont été tenus par des associations de la commune et par les services communaux de la Médiathèque et du Dispositif de Réussite Educative sur la Place de l'Europe aux Provinces. Ces ateliers avaient pour objectif de faire découvrir au public les œuvres de cet écrivain.

Puis, le film "La Délicatesse" extrait du livre de David Foenkinos du même nom, avait été projeté dans une salle municipale.

Enfin, vendredi 13 septembre 2013, deux groupes dans le cadre de l'Aménagement du Temps de l'Enfant (ATE), et deux groupes des Coups de Pouce CLE du Dispositif Réussite Educative de Laxou sont allés à la rencontre de David Foenkinos au Musée des Beaux-Arts de Nancy. Ils ont pu lui poser toutes les questions à propos des ouvrages : "le petit garçon qui dit toujours non" et "le saule pleureur de bonne humeur", deux livres jeunesse découverts lors des ateliers.

L'après-midi s'est achevée par la rencontre de David Foenkinos avec des habitants dans le parc de l'Hôtel de Ville, où des ateliers de lecture jalonnaient les sentiers.



3) Points d'amélioration

a) TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Divers points vont être travaillés **dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative** :

- poursuivre et renforcer davantage le travail avec les parents sur des thématiques précises telles que l'accompagnement aux devoirs...
- ouvrir les écoles sur les quartiers.
- développer le lien entre les différents intervenants dans l'éducation de l'enfant notamment l'Education Nationale.
- accentuer la prise en charge dès la petite enfance afin de gérer au plus tôt les problématiques et ne pas les laisser s'installer.
- augmenter les interventions en termes de parentalité.

Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires modifie les emplois du temps par la mise en place d'une matinée travaillée le mercredi.

L'action Facilitateur de Langage du DRE continuera donc les mercredis matin, mais au sein des groupes scolaires, sur le temps scolaire.

En accord avec les enseignants des enfants concernés, ceux-ci pourront rejoindre le DRE le temps de l'action puis réintégrer leur classe ensuite.

L'intérêt de cette action étant la transversalité du travail des équipes pédagogique avec les enfants, en lien avec les parents, ceux-ci pourront continuer à être présents. A cet effet, une salle leur sera spécialement destinée.

b) TEMPS EXTRASCOLAIRE

Pour les structures d'accueil de la petite enfance.

Divers points d'amélioration sont envisagés pour répondre aux besoins de garde des parents les mercredis après-midi, suite à la réforme des rythmes scolaires.

Modalités d'accueil des structures

Compte tenu de la mise en place des cours le mercredi matin, les structures d'accueil envisagent un nouveau fonctionnement. Suivant les structures, les modalités d'accueil sont différentes.

La halte-garderie peut accueillir les enfants jusqu'à leur 6 ans en fonction des places disponibles de 8h00 à 18h30. Les enfants doivent être amenés à la halte-garderie par leurs parents ou un autre adulte de préférence avant 12h15 si le repas est donné à la halte (repas fourni par les parents) et à la convenance (horaire) des parents s'il n'y a pas de repas. Actuellement, la halte-garderie accueille entre 15 et 20 enfants scolarisés les mercredis.

La crèche "Hänsel et Gretel" peut accueillir des enfants scolarisés le mercredi de 7h00 à 19h00 jusqu'à 4 ans en fonction des places disponibles.

Il est indispensable d'amener les enfants à 12h15 s'il est prévu un repas, et l'arrivée doit se faire impérativement avant 13h00 s'il n'y a pas de repas.

A partir de 13h00, un temps calme sera priorisé afin de respecter le rythme des plus jeunes. Des activités calmes seront proposées.

La crèche familiale peut accueillir de 7h00 à 19h00 au maximum 10 enfants de 4 à 6 ans dans le cadre de ses agréments périscolaires. Il est prévu d'accueillir 8 enfants à la rentrée 2013. Les fratries sont prioritaires, mais l'accueil peut se faire aussi en complément des enfants gardés habituellement et qui ne viennent pas les mercredis.

Ces différentes modalités d'accueil ne dérogent pas aux règlements intérieurs en vigueur et ne font pas l'objet d'une modification particulière auprès de la Protection Maternelle et Infantile dans le cadre des agréments octroyés ou de la CAF et de ses financements.

Dans un cadre logistique, la mise en place d'un pédibus est à l'étude afin de répondre à un besoin des parents.

Tarification

Les structures Petite enfance communales appliquent le dispositif de PSU (Prestation de Service Unique) de la CAF et dans ce cadre, la tarification appliquée pour la garde des enfants de 0 à 4 ans est obligatoirement le barème CAF.

Pour les enfants de 4 à 6 ans, ce dispositif ne s'applique pas et c'est le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui régite les tarifs par délibérations.

Pour la halte-garderie, le tarif horaire est le même, quel que soit le revenu des parents laxoviens allocataires CAF. Des tarifs sont fixés aussi pour les non allocataires et les non laxoviens.

Pour la crèche "Hänsel et Gretel", il se calcule en fonction des revenus des parents.

Il peut être éventuellement envisagé d'opter pour une même tarification pour les deux structures par une nouvelle délibération du Conseil d'Administration du CCAS.

Cependant, la CAF envisage d'appliquer la PSU (donc le barème Caisse Nationale d'Allocations Familiales) à la garde des enfants âgés de 4 à 6 ans pour le 1^{er} janvier 2014.

Contractualisation

La contractualisation avec les parents s'effectuera d'une manière différente en fonction de la typologie de la structure de garde (crèche ou halte-garderie).

Pour la halte-garderie, il n'y a pas de modification de facturation car les parents établissent un contrat d'accueil en fonction de leurs besoins et la tarification peut se faire à l'heure. Il est rappelé qu'il n'y a pas de fourniture du repas qui doit être amené par les parents.

Pour les deux crèches, les parents contractualisent par demi-journée pour une durée hebdomadaire qui varie donc de 5h00 à 50h00.

Pour une garde d'un mercredi entier, un contrat de 10h00 est souscrit. Pour un mercredi après-midi, un contrat de 5h00 peut être souscrit avec facturation d'heures supplémentaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Dans ce cadre, il n'y aura donc pas de modification à envisager.

II) L'adolescent à Laxou : de 12 à 16 ans

1) Temps scolaire et périscolaire

La commune de Laxou possède sur son territoire deux collèges, le collège Jean de la Fontaine et le collège Victor Prouvé.

Le collège Jean de la Fontaine

Le collège Jean de la Fontaine est situé sur le quartier du Champ-le-Bœuf, partagé sur deux communes, Laxou et Maxéville.

Depuis la création du quartier dans les années 70, la volonté des deux communes a toujours été d'offrir à leurs habitants une diversité de services et d'infrastructures de qualité à portée de main.

Ainsi, le collège La Fontaine a une place essentielle pour les 3 500 habitants laxoviens du quartier et plus particulièrement pour les 260 élèves du collège qui le fréquentent.

Pour l'année 2013, ces élèves viennent pour 133 de Maxéville, 85 de Laxou et 42 de l'agglomération nancéienne.

Se situant en quartier prioritaire, le collège bénéficie d'une attention particulière de la part de la commune et de l'équipe pédagogique.

Aussi, le projet d'établissement pose trois objectifs :

- Améliorer les résultats des élèves.
- Renforcer l'accès au baccalauréat et développer l'ambition des élèves et des familles.
- Inscrire les élèves dans un parcours culturel.

La communauté éducative privilégie une pédagogie d'ouverture et a ainsi mis en place une option intitulée "Découverte professionnelle". Les élèves de 3^{ème}, tout au long de l'année scolaire, rencontrent des professionnels et visitent des entreprises, afin de connaître différents types de métiers.

Depuis 2010, pour faciliter l'orientation scolaire et professionnelle des élèves, deux partenariats avec l'Institut Commercial de Nancy (ICN) et l'Ecole des Beaux-Arts de Nancy ont été mis en place.

Le collège Victor Prouvé

Le collège Victor Prouvé est situé sur le quartier des Provinces et accueille 280 élèves dont 227 jeunes laxoviens.

Le collège a la particularité de proposer deux classes spécifiques :

- Une classe bilingue (anglais/allemand)
- Une classe européenne (anglais/italien)

Aussi, le projet d'établissement poursuit trois objectifs :

- Améliorer la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves pour permettre à chacun d'acquérir les connaissances du socle commun tout en maintenant les bons résultats actuels.
- Développer une politique qualitative de l'orientation : accompagnement individuel de projets de formations ambitieux et valorisants.
- Faire de l'enseignement des langues un levier pour une ouverture culturelle, éducative et artistique.

Pendant la pause méridienne, une animatrice de la commune est détachée au collège le jeudi midi afin de proposer des activités aux collégiens, mais également informer les jeunes sur les activités et animations mises en place sur la commune.

Ces deux collèges travaillent en lien étroit avec le Dispositif de Réussite Educative afin de lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

2) Temps extrascolaire

a) DANS LES STRUCTURES SCOLAIRES

Collège Jean de La Fontaine

Le collège favorise une ouverture culturelle et sportive pour ses élèves. Ainsi, une convention a été signée avec le Well Tennis Club qui vient initier les jeunes au tennis un mardi par semaine.

Le club d'athlétisme vient un vendredi par mois et le SLUC Nancy Basket deux lundis par mois.

De plus, afin de lutter contre le décrochage scolaire, un travail assidu avec le DRE est mis en place le jeudi lors des "journées prolongées".

Dans le domaine culturel, un atelier théâtre est proposé le lundi midi, avec la *MJC Massinon**

L'association *Jeunes et Cité** travaille également avec le collège par des aides ponctuelles aux devoirs et la mise en place de "chantier contrepartie"

permettant aux élèves de s'approprier les locaux par leur réfection et les respecter par la suite.

Collège Victor Prouvé

L'attention que porte le collège sur la réussite de ses élèves est importante. Ainsi, le travail avec le DRE est un outil majeur pour remplir les objectifs du projet d'établissement.

b) DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE

Hors vacances scolaires

La tranche d'âge 13-16 ans est une période sensible pour les jeunes. En effet, l'entrée dans la préadolescence et l'adolescence se traduit par des changements importants chez les jeunes.

Ces changements sont d'ordre physiologique, morphologique mais surtout comportemental, notamment dans les rapports qu'ils peuvent entretenir avec les adultes.



Le collège est un lieu qui, de par l'autonomie qu'acquière les jeunes, peut devenir le réceptacle de tous les maux de l'adolescent.

C'est souvent au collège que se développe l'absentéisme scolaire qui peut déboucher sur le décrochage scolaire.

Certains élèves se retrouvent en difficultés comportementales et/ou éducatives et le DRE travaille avec ces jeunes dans le cadre de l'action "**Journée Prolongée**".

Chaque année, cette action regroupe une trentaine de jeunes des deux collèges laxoviens, Victor Prouvé et Jean de La Fontaine.

Ces jeunes "repérés", par les chefs d'établissements, connaissent des difficultés de comportements, violence, agressivité ou isolement...

Afin de répondre à leurs difficultés, des activités sportives et culturelles sont mises en place un soir par semaine après les cours, pendant 2h00. Cette action débute après les vacances de la Toussaint et se termine par un spectacle fin juin.

Les activités proposées sont choisies en référence aux difficultés des jeunes, comme le théâtre, l'équitation, les sports, les percussions, la musique, la photographie...

Ces activités permettent aux adolescents de progresser tant au collège, qu'au sein même de leur famille. Des évaluations se font régulièrement en lien avec leurs parents.

Les animateurs évaluent eux aussi les progrès que les jeunes réalisent sur le plan du comportement, de l'investissement...

Cette action "Journée Prolongée" est une partie de la globalité du parcours individuel de Réussite Educative construit avec l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS).

Le DRE laxovien vient de créer en partenariat avec le district de Football de Meurthe-et-Moselle une action intitulée



Cette action "EDUCAFOOT" consiste à créer du lien entre les éducateurs des clubs de football, les professeurs, les parents et le DRE.

L'objectif étant que le football puisse être un levier d'amélioration des comportements et des résultats scolaires.

Une convention regroupant trois collèges (ceux de Laxou, et un de Nancy), cinq clubs de football, les DRE de Laxou et Maxéville vient d'être signée en présence de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

En plus de cette action, un permis à point a été créé visant à suivre les jeunes footeux et à valoriser ceux qui ne perdent pas de point.

Le permis contient 20 points et les pertes de point s'effectuent suivant des critères bien précis.

Les jeunes qui perdent des points pourront les récupérer en participant à des actions en adéquation avec les raisons de leur perte de points.

L'aspect santé est également traité par un important travail partenarial avec l'IREPS (Institut Régional de Promotion de la Santé).

Les problématiques d'addictions ont été abordées à partir de la réalisation d'une exposition photo réalisée par les jeunes eux-mêmes.

Une diététicienne intervient lors des "Journées Prolongées" afin de travailler avec certains jeunes sur le surpoids mais aussi sur l'image et l'estime de soi.

Un important travail est effectué autour de ces deux dernières thématiques, car il s'agit de deux problématiques qui touchent particulièrement les jeunes de cet âge.

Toutes ces actions sont inscrites dans le parcours individuel de Réussite Educative construit en partenariat avec les membres de l'EPS et en accord avec les parents.

c) SERVICE SPORT JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE (SJVA)

Le service SJVA met en place de multiples actions hors temps scolaire.

Ainsi, il est proposé un accueil le mercredi après-midi aux jeunes qui le souhaitent. Un encadrant qualifié anime des activités sportives, culturelles ou de détente à destination des jeunes.

De plus, l'atelier théâtre municipal est également proposé pour cette tranche d'âge, jusqu'à 14 ans. Le travail porte sur l'esprit de groupe, la gestion du corps et de la voix, avec pour finalité une représentation en juin.

Ce service propose également les bons vacances dans le cadre des aides financières de la commune*.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les 12-16 ans "Le royaume de Larzuls"

Pour mémoire, la commune de Laxou met en œuvre un ALSH ouvert aux 3-16 ans avec plusieurs sections.



Les 12-16 ans font donc intégralement partie du centre de loisirs, seul le projet pédagogique et donc les activités diffèrent des plus petits.

Un programme d'activités est composé afin d'allier de façon équilibré les activités dites de consommation (Lasermaxx, paint-ball, équitation, bowling) et les activités permettant de travailler sur le vivre ensemble : soirée Pizza, journée détente, tournoi de jeux vidéo et sportifs inter-

quartiers, travail en lien avec les associations laxoviennes œuvrant pour la jeunesse, notamment Jeune et Cité et les Services Jeunesse des villes voisines (Vandœuvre-lès-Nancy, Maxéville, Essey-lès-Nancy).

Ces activités font l'objet d'une tarification spécifique :

- Activités dites de "consommation" à l'extérieur de Laxou :
5 euros (bowling, Lasermaxx, paintball...)
- Sortie à la journée avec activités de consommation :
10 euros (journée à Amnéville avec piscine et patinoire...)
- Gratuité pour toutes les autres activités

Des mini-camps de trois jours sont proposés sur la base de loisirs de la Vannerie.

Par ailleurs, des stages de graff sont organisés, contribuant à l'embellissement de la ville : fresque sur les murs de l'école Victor Hugo ou sur le mur de l'APEM*, conception de panneaux décoratifs pour les soirées de l'association *Provinces en Fête**.

La commune de Laxou participe activement au soutien de l'association *La colonie de Laxou** qui propose des séjours à Belmont-sur-Buttant pour tous les enfants de 3 à 13 ans.

Dans la dynamique de diversifier l'offre de service, la commune met des animateurs à disposition du centre de loisirs La ruche de Villers-Clairlieu, structure qui fonctionne en partenariat avec les associations familiales de Villers-lès-Nancy, Laxou et Vandœuvre-lès-Nancy. Le cadre qui accueille la Ruche est particulièrement agréable : un grand espace vert, entouré de bois, à proximité du site archéologique de l'ancienne abbaye de Clairlieu.

d) UN TISSU ASSOCIATIF A DESTINATION DES JEUNES

La commune est riche en associations sportives, culturelles et sociales dont les activités sont orientées vers les jeunes. Ainsi, sur les 23 associations sportives que compte la commune, 754 enfants de moins de 18 ans y sont licenciés.

De plus, certaines associations sont spécialisées et ciblent des activités dédiés aux jeunes notamment ceux issus de quartiers sensibles comme *Jeunes et Cité**, *VDNC**...

Ces associations travaillent en lien direct avec la commune en s'inscrivant dans un dispositif : Politique de la Ville, ATE, DRE...



Bouge ton été

Dans le cadre des activités sportives proposées lors de la manifestation "Bouge Ton Eté", de nombreuses associations entrent en contact avec les jeunes.

C'est également dans un objectif de valorisation des associations et de sensibilisation des habitants aux bienfaits du sport que la commune organise depuis 2012 cette nouvelle manifestation.

"Bouge ton été" permet une réelle mixité sociale dans un cadre privilégié aux abords du Bois des Fourasses, près du parcours de santé, pendant une semaine à la fin des vacances d'été.

Ainsi, dans un environnement sécurisé, privatisé et aménagé pour l'occasion, chaque association peut venir présenter sa structure via la mise en place d'activités gratuites à destination du public présent chaque jour.

Les visiteurs viennent des quatre quartiers de la commune, du Plateau de Haye, voire au-delà, et partagent de bons moments conviviaux ensemble, en lien avec les associations.

Cette année, "Bouge ton été" a rassemblé plus de 2 000 personnes du 18 au 25 août 2013.

3) Points d'amélioration

Divers points d'amélioration **dans le cadre du Dispositif Réussite Educative** sont programmés :

- travailler davantage avec les parents sur des thématiques précises notamment la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- ouvrir les collèges sur les quartiers.
- développer le lien entre les différents intervenants dans l'éducation du jeune notamment l'Education Nationale.

Pendant les vacances scolaires

L'intervention et les actions mises en place dans le cadre du DRE se font obligatoirement hors temps scolaire. Les vacances scolaires deviennent donc des moments privilégiés où le DRE peut intervenir et mettre en place des actions préconisées par l'EPS.

Il s'agit principalement d'accompagner les familles dans les projets de départ en vacances. Le DRE a vocation à aider financièrement les familles si cela entre dans le projet individuel de Réussite Educative et si ce projet répond à une difficulté repérée.

Ainsi, le projet peut intervenir au niveau communal avec une participation à l'ALSH ou s'inscrire davantage dans un travail partenarial avec les associations pour construire avec les parents, les enfants et les structures concernées, un projet portant sur les vacances.

Le but est alors d'offrir une ouverture culturelle, sportive ou autre, en favorisant les activités et les rencontres hors des quartiers et sortir d'un cadre parfois vécu comme défavorable.

Les vacances sont aussi un temps où il est plus facile de rencontrer les familles et ainsi travailler sur l'évaluation des actions mises en place lors du parcours individuel de Réussite Educative.

De plus, la commune souhaite instaurer un rendez-vous régulier, tous les premiers mercredis des vacances. Ce projet s'inscrit dans la volonté d'agir sur la parentalité en passant une journée complète avec les parents, en construisant un repas ensemble, avec les enfants et en abordant les difficultés que ces parents rencontrent. Ces repas conviviaux seraient un moyen d'évoquer des notions telles que l'autorité, le sommeil, les repas, sans "donner de leçons" mais en écoutant les parents. L'intérêt est aussi que les parents abordent ces problèmes entre eux et puissent s'apporter mutuellement des réponses.

Dans le cadre du service Sport Jeunesse et Vie Associative, la commune souhaite diversifier l'offre des activités proposées à la tranche d'âge des 12-16 ans.

Plusieurs pistes de réflexion sont en cours, qui seront finalisées lorsque la réforme des rythmes scolaires sera mise en place et déjà bien avancée sur l'année.

ANNEXES

DU

PROJET

EDUCATIF

DE

TERRITOIRE



FICHE 1 : GLOSSAIRE DES ASSOCIATIONS

1) Associations siégeant sur le territoire communal et partenaires des services de la Ville

- **ASSOCIATION DU COMITE DE JUMELAGE DE LAXOU (ACJL)**

L'association a pour but de promouvoir les échanges entre Laxou et les différentes villes du monde afin de développer des projets positifs et constructifs. La commune est jumelée avec Heubach en Allemagne, Anderamboukane au Mali, et projette de se jumeler avec une ville en Italie.

- **ASSOCIATION FOOTBALL LAXOU SAPINIÈRE (AFLS)**

Cette association propose des entraînements de football tous les jours suivant les âges à partir de 10 ans. Tout au long de l'année, l'association propose diverses manifestations comme des stages pendant les vacances, des soirées...
Aujourd'hui, 143 jeunes de 10 à 16 ans pratiquent le football au sein de l'association.

- **AMICALE LAÏQUE EMILE ZOLA (ALEZ)**

Elle intervient auprès du groupe scolaire Emile Zola. Anciens élèves, amis de l'école, parents bénévoles ou habitants du quartier, tous viennent partager des moments de convivialité, dans un esprit de solidarité.

Au gré des années, l'Amicale n'a cessé de contribuer à l'éducation populaire d'une part, en soutenant les œuvres scolaires (financement de matériel pédagogique et de projets divers) et d'autre part en proposant aux familles des loisirs culturels (mosaïque, couture), sportifs (ping-pong, roller, volley-ball, yoga et gymnastique, zumba...), de qualité et à moindre coût.

La renommée de l'ALEZ s'est également construite sur l'organisation, chaque année, d'opérations spéciales (vente de chocolats à Noël, de plantes potagères au Printemps) et de manifestations exceptionnelles, comme la grande kermesse des écoles Zola au mois de juin.

Dans la tranche d'âge de moins de 6 ans à 16 ans, 32 enfants en font partie.

- **ASSOCIATION LAXOVIENNE VICTOR HUGO (ALVH)**

Créée en février 1961 et proposant des activités sportives, l'association a compté jusqu'à 11 activités, mais s'est spécialisée dans les arts martiaux en 1978. Cependant, en 2005 l'association a créé une activité gymnastique pour les adultes, ainsi que des activités pour les plus jeunes telles que l'Eveil Sportif et Multisports.

Aujourd'hui, 175 enfants de 3 à 16 ans font partie de l'association.

- **ASSOCIATION DE LUTTE OLYMPIQUE ET DE DIFFUSION CULTURELLE (ALODC)**

L'association a pour objet le développement de la pratique des luttes sportives, toutes disciplines, en lien avec la direction de la jeunesse et des sports et l'organisation de manifestations culturelles (soirées à thèmes...).

9 enfants de 3 à 16 ans font partie de l'association.

- **ASSOCIATION DE LA COLONIE DE LAXOU**

En 1951, elle est fondée par le curé de Laxou. Aidé par les familles, il organise des centres de vacances pour tous les enfants dans un climat familial. Aujourd'hui, le projet éducatif de l'association se situe dans le même esprit.

Ils cherchent l'épanouissement physique, moral et humain de chacun par une éducation à la liberté et à la responsabilité, ceci dans un climat fraternel.

- **ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE DE LAXOU (APEM)**

Cette association propose des cours de musique pour tout public, l'éveil et l'initiation musicale à partir de 4 ans, la formation musicale et instrumentale, des ateliers de pratiques collectives, et des classes de chant pour adultes.

Aujourd'hui, 72 jeunes de 4 à 13 ans font partie de l'association.

- **LE CERCLE DES ARTS**

L'association existe depuis plus de quinze ans et a pour but d'aider et de conseiller les jeunes peintres à exposer leurs œuvres. Dans le cadre de cette association, un cours de peinture peu onéreux a été ouvert pour adultes dans un premier temps puis pour enfants, de manière à rendre l'art accessible au plus grand nombre. Des expositions de peintres, adultes comme enfants, ont été organisées au CILM (Centre Intercommunal Laxou Maxéville), ainsi qu'un concours de dessins pour la manifestation du Printemps Laxovien.

Le Cercle accueille une quinzaine d'enfants en cours hebdomadaires.

- **ASSOCIATION DES CROQUEURS DE POMMES**

Cette association a pour but la recherche et sauvegarde des variétés anciennes de fruits. La section Lorraine du mouvement des Croqueurs de Pommes a vu le jour en mars 1992, elle compte aujourd'hui 280 adhérents.

L'association intervient dans les écoles à la demande et encadre l'initiation à la taille des arbres fruitiers ainsi que la plantation de nouvelles variétés.

- **ASSOCIATIONS DE CHORAL D'ENFANTS**

- **DYNAMIFASOL**

Cette association propose la pratique de chant choral pour les enfants de 7 à 18 ans. Un groupe spécialisé pour les adolescents est également mis en place, appelé Dynamif'Ado. *L'association accueille environ 45 enfants.*

- **A.V.E.C. FARIDOL**

Cette association propose du chant choral pour les 7-12 ans et *accueille environ une quinzaine d'enfants*

• **CERCLE D'ESCRIME DE LAXOU**

Le Cercle d'Escrime de Laxou a été créé dans les années 60 en tant que section de l'Amicale Laïque Louis Pergaud et a pris son indépendance associative en 2002. On y pratique le fleuret, ainsi que l'épée et le sabre. De l'escrime artistique est proposée à ses adhérents. Le club est affilié à la Fédération Française d'Escrime.

Le club compte entre 30 et 60 licenciés, selon les années dont une vingtaine de jeunes de 3 à 16 ans.

• **FLORE 54**

Cette association a pour vocation la sensibilisation des citoyens à l'environnement et l'écologie, notamment par la sauvegarde des espaces boisés, à la protection de la faune et de la flore, ainsi qu'à la maîtrise de nos ressources naturelles. Ils interviennent dans l'ATE sur ces thématiques. De plus, l'association organise des conférences sur l'environnement appelées "les rendez vous nature".

• **JEUNES ET CITE**

Jeunes et Cité est une association de Prévention Spécialisée soutenue par la ville de Laxou et le Conseil Général. Ses missions ont pour objectif d'accompagner les jeunes dans les quartiers prioritaires. Pour ce faire, les équipes d'encadrement mettent en place des projets et actions dont l'objectif est de créer un contact avec les jeunes et ainsi permettre une relation de confiance pour traiter les problématiques qui se posent. Les chantiers contreparties, les courts séjours, des activités de soutien scolaire sont des outils pour créer la relation avec les adolescents, et les jeunes adultes et permettre également une mixité sociale.

• **LAXOU ATHLETISME**

Cette association propose des entraînements dans toutes les disciplines que compte l'athlétisme et organise diverses manifestations.

21 jeunes de 3 à 16 ans sont licenciés dans ce club.

• **LAXOU BASKET CLUB**

L'association propose la pratique du basket pour les enfants de 6 à 18 ans. *31 jeunes de 3 à 16 ans constituent les équipes.*

- **ASSOCIATION REUSSIR**

L'association a pour objet d'œuvrer dans le domaine de l'éducation en facilitant l'accès à la connaissance des enfants. Pour ce faire, cette association propose de l'aide aux devoirs sur les groupes scolaires Victor Hugo, Emile Zola et Albert Schweitzer.

- **SLUC NANCY BASKET ASSOCIATION**

Cette association est une émanation du club professionnel, elle permet de mettre en place des projets socio-sportifs à destination des jeunes. *Aujourd'hui, 274 jeunes bénéficient de leurs activités.*

- **SI L'ON SE PARLAIT !**

L'association propose des moments de solidarité entre ses membres ; promotion des relations entre les différentes cultures des Provinces à Laxou ; assistance humanitaire et sociale dans le quartier en mettant en œuvre tous les moyens dont l'association dispose. Elle met en place une aide aux devoirs pour les enfants du groupe scolaire Emile Zola et propose pour les plus de 16 ans des chantiers contreparties.

- **LE SOUVENIR FRANÇAIS**

Cette association nationale créée en 1887 et reconnue d'utilité publique depuis 1906, est une des plus anciennes associations privées françaises.

Chaque année, le Souvenir Français entretient, rénove et fleurit les tombes, restaure des monuments, et réalise des stèles et monuments commémoratifs. La transmission de cet héritage de mémoire aux générations plus jeunes se poursuit de façon constante depuis la création locale de l'association qui organise chaque année expositions, colloques et voyages pour plusieurs milliers de jeunes scolaires sur les lieux de mémoire.

- **ASSOCIATION SPORTIVE LAXOVIENNE DE BILLARD**

L'association propose la pratique du billard en amateur mais également en professionnel. Elle organise souvent des compétitions ou démonstrations de billards au sein de ses locaux au CILM.

Vingt jeunes pratiquent le billard dans cette association.

- **ASSOCIATION PROVINCES EN FETE**

Provinces en Fête est une association festive, sociale et culturelle visant à renforcer le lien social à Laxou, dans la cité des Provinces via diverses animations de quartier: organisation de lotos, soirées dansantes ou à thèmes, braderie et plus spécifiquement pour les jeunes, le carnaval, halloween...

- **ASSOCIATION TAMBOUR**

L'association Tambour est née en septembre 2007, afin de faire connaître au plus grand nombre le(s) monde(s) de la percussion traditionnelle.

Elle propose des cours pour adultes et enfants, autour de trois instruments (djembé, congas, pandeiro) afin de faire découvrir différents univers musicaux. Les professeurs engagés sont de grande qualité, tant sur le plan musical que pédagogique, et sont reconnus au niveau national, voire international.

- **SOCIETE DE TIR DE LAXOU**

L'association propose des cours de tir à la carabine ou au pistolet sur des distances de 10 à 50 m.

Une vingtaine de jeunes y participent.

- **VIVONS DANS NOTRE CITE (VDNC)**

L'association a pour objet de permettre à la jeunesse du quartier des Provinces de se fédérer afin de développer le dynamisme du quartier autour d'actions sportives, culturelles et solidaires.

Aujourd'hui, l'association est forte d'une quarantaine de jeunes.

- **REGIE DE QUARTIER LAXOU-PROVINCES**

La Régie de quartier existe depuis juin 2004, elle permet de créer au sein du quartier des Provinces une mixité sociale et la possibilité d'une réinsertion par l'emploi dans des postes à faibles niveaux de compétences afin de toucher le plus de personnes possibles. Dans ce cadre, diverses animations sont mises en place telles que : "une fleur, un habitant", qui permet de fleurir les abords du quartier, la plantation de plants de légumes dans "le jardin des 1000 fleurs" mis à disposition par la commune, dont les récoltes sont, soit vendues aux habitants du quartier et aux membres de la régie, soit utilisées lors de la "fête de la Soupe".

- **WELL TENNIS CLUB**

L'association Well Tennis Club propose des cours de tennis à partir de 4 ans. Elle propose des cours et des stages pour adultes mais l'entraînement des enfants est privilégié.

L'association compte plus de 170 jeunes.

2) Associations non communales partenaires des services de la Ville

- **ASFOREL**

L'Association de Formation et de Recherche sur le Langage est ouverte à tous ceux (enseignants, spécialistes de toutes professions, parents) qui s'intéressent à l'acquisition et au fonctionnement du langage de la naissance à l'âge adulte

dans la perspective de la prévention de l'échec scolaire et de l'illettrisme. Ainsi, l'association organise des rencontres et des colloques, assure des interventions sous différentes formes et propose des stages de formation. Cette structure a formé les professionnelles "enfances, petite-enfance" et parents de la commune dans le cadre du travail sur "les interactions langagières" (page 32).

- **Association Pour Favoriser l'Egalité des chances à l'Ecole (A.P.F.E.E.)**

L'association réunit des salariés qui sont des professionnels de l'éducation et du lien social, et des bénévoles permanents qui sont issus du monde de l'enseignement, de la recherche ou de l'entreprise.

L'objectif est de permettre que l'égalité des chances à l'école devienne une réalité, pour que chaque enfant ait droit à un parcours de réussite. La démarche est de construire des ponts entre le monde scolaire et les parents qui en sont le plus éloignés.

- **ASSOCIATION D'ICI DANSE**

Cette association propose la pratique de la danse (Hip-Hop, battle...) lors des temps ATE.

- **LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE**

L'association de La Croix-Rouge Française est à la fois une association de plus 53 000 bénévoles engagés depuis près de 150 ans sur de nombreux fronts de la lutte contre les précarités et une entreprise à but non lucratif de services dans les champs sanitaire, social, médico-social et de la formation avec 17 700 salariés dans plus de 550 établissements. L'action de prévention PSC1 est mise en place par un partenariat.

- **ASSOCIATION LECTURIQUE**

L'association vise à donner le goût de la lecture aux enfants notamment à ceux éloignés du monde du livre. Ainsi, régulièrement, l'association traverse les quartiers à bord de son bus pour venir à la rencontre des enfants. Des manifestations sont également organisées comme la distribution de livres.

- **MJC NOMADE**

La Maison de la Jeunesse et de la Culture Nomade de Vandœuvre-lès-Nancy propose une trentaine d'activités ludiques et sportives pour tous âges. Elle a une démarche sociale tournée vers la mixité sociale et l'ouverture des activités aux familles monoparentales et jeunes parents.

- **MJC MASSINON**

La Maison de la Jeunesse et de la Culture Massinon, anciennement MJC de Maxéville, est composée de diverses sections proposant de multiples activités.

Elle compte 89 licenciés laxoviens de 3 à 16 ans.

- **SPRAYLAB DE NANCY**

Cette association est un Collectif d'artistes regroupant des graffeurs (peintres aérosol), des photographes, des plasticiens, des musiciens, et des danseurs.

La dernière création de Spraylab : le Centre Culturel Georges Pompidou (CCGP, local de 180 m², galerie, atelier de sérigraphie, espace bricolage, deux locaux de répétitions).

- **STANISLAS ECHECS**

Cette association propose des cours d'échecs et organise un tournoi d'échecs annuel à la salle des Fêtes de Gentilly, en faisant participer les écoles de l'agglomération nancéienne.

- **ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE (APR)**

Créée en 1949, l'Association Prévention Routière est reconnue d'utilité publique en 1955. Elle conduit ses actions dans de multiples domaines : l'éducation routière des enfants et adolescents, la sensibilisation et l'information du grand public et la formation continue des conducteurs (conducteurs infractionnistes, salariés des entreprises, conducteurs seniors). Elle intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics pour faire des propositions visant à améliorer la sécurité routière.

- **DIDIER LAMM**

Travailleur indépendant, ce spécialiste des sports de raquettes met à disposition des services de la commune des intervenants notamment pour le tennis de table dans le cadre de l'ATE.

FICHE 2 : TARIFS ET AIDES COMMUNALES

1) Les Tarifs communaux

a) Tarifs Petite Enfance

Les tarifs pratiqués pour les structures Petite Enfance tiennent compte des revenus des familles afin de permettre l'accès à ce mode de garde au plus grand nombre.

A partir du 1^{er} janvier 2014, pour les enfants âgés de 4 à 6 ans, la CAF pourra intégrer ces enfants dans le cadre de la Prestation de Service Unique : aussi, le barème CNAF sera appliqué automatiquement.

	Halte-garderie Suzanne Hindahl "le Moussaillon"	Crèche franco-allemande "Hänsel et Gretel"	Crèche familiale
Enfant de 0 à 4 ans	Tarif CNAF avec minimum : 0,36€ maximum: 2,83€	Tarif CNAF avec minimum: 0,36€ maximum: 2,83€	Tarif CNAF avec minimum : 0,30€ maximum: 2,36€
Enfant de 4 à 6 ans	Allocataires laxoviens : 1,60€ Allocataires non laxoviens : 3€		Tarif ressources mensuelles/Nombre parts x 1,28%

b) Tarifs de la ludothèque " le Petit Navire "

La ludothèque est un lieu privilégié, permettant aux enfants de s'amuser dans un lieu enchanteur. Aussi, des tarifs sont mis en place pour permettre un accès au plus grand nombre, tout en privilégiant les habitants de la commune.

Famille habitant Laxou, par an :	17 €
Famille n'habitant pas Laxou, par an :	35 €
Famille habitant Laxou, par demi-journée :	2 €
Famille n'habitant pas Laxou, par demi-journée :	5 €
Structure extérieure pour 5 séances de 5 enfants :	39 €
Structure extérieure, réservation à l'année :	96 €

c) Tarifs Garderie Scolaire

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire initiée par le Ministère de l'Education Nationale est mise en œuvre à Laxou depuis le mois de septembre 2013.

Ainsi, tous les enfants des écoles préélémentaires et élémentaires laxoviennes se rendent en cours 4,5 jours par semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis toute la journée, ainsi que le mercredi matin.

Il a donc été nécessaire de créer un forfait de 5 matins par semaine. Pour mémoire, les forfaits de garderie périscolaire du soir sont inchangés depuis 2011.

Les participations mensuelles demandées aux familles sont les suivantes :

	Forfait mensuel créé	Forfaits mensuels (inchangés depuis le 01/09/2011)			
		4 fois/semaine	3 fois/semaine	2 fois/semaine	1 fois/semaine
Matin	5 fois / semaine 18,00 €	14,40 €	10,80 €	7,20 €	3,60 €
Soir		42,20 €	31,65 €	21,10 €	10,55 €

Prestations occasionnelles (tarifs inchangés depuis le 01/09/2011) :

- Ticket pour un matin : 2,15 € le ticket
- Ticket pour un soir : 4,90 € le ticket

d) Tarifs Restauration Scolaire

Facturation mensuelle		Nombre/semaine			
		4	3	2	1
Tarif normal		65,60 €	49,20 €	32,80 €	16,40 €
Tarif réduit	fatrie/non imposable	49,00 €	36,75 €	24,50 €	12,25 €
Tarif majoré	extérieur	74,00 €	55,50 €	37,00 €	18,50 €
repas occasionnel					5,10 €

e) Tarifs ALSH

Tranche	Quotient Familial			1/2 JOURNEE SANS REPAS				JOURNEE AVEC REPAS				FORFAIT SEMAINE AVEC REPAS				
				AVEC Aides aux Vacances *		SANS Aides aux Vacances		AVEC Aides aux Vacances *		SANS Aides aux Vacances		AVEC Aides aux Vacances *		SANS Aides aux Vacances		
				1er enfant	2ème enfant et +	1er enfant	2ème enfant et +	1er enfant	2ème enfant et +	1er enfant	2ème enfant et +	1er enfant	2ème enfant et +	1er enfant	2ème enfant et +	
N°1	de	0,00 €	à	420,00 €	1,00 €	0,80 €	2,70 €	2,10 €	5,10 €	4,70 €	8,50 €	7,30 €	20,40 €	18,80 €	34,00 €	29,20 €
N°2	de	421,00 €	à	515,00 €	1,50 €	1,20 €	3,70 €	3,00 €	6,40 €	5,80 €	10,80 €	9,40 €	25,60 €	23,20 €	43,20 €	37,60 €
N°3	de	516,00 €	à	620,00 €	2,40 €	1,90 €	4,10 €	3,30 €	8,50 €	7,50 €	11,90 €	10,30 €	34,00 €	30,00 €	47,60 €	41,20 €
N°4	de	621,00 €	à	800,00 €	3,40 €	2,70 €	5,90 €	4,70 €	10,60 €	9,20 €	15,60 €	13,20 €	42,40 €	36,80 €	62,40 €	52,80 €
N°5	de	> 800,00 €					6,00 €	4,80 €			15,90 €	13,50 €			63,60 €	54,00 €
		Non Allocataire CAF					6,10 €	4,90 €			16,20 €	13,80 €			64,80 €	55,20 €
		Non Laxoviens			7,00 €	5,60 €	8,70 €	7,00 €	19,10 €	16,30 €	22,50 €	19,10 €	76,40 €	65,20 €	90,00 €	76,40 €

2) Les Aides communales et non communales aux loisirs

a) Pendant l'année scolaire

Le Pass'Sport-Loisirs de la CAF

Le Pass'Sports-Loisirs est une aide financière permettant la prise en charge des frais d'adhésion, d'inscription, d'assurance et d'équipement de l'enfant à une activité sportive ou culturelle pratiquée dans le temps extrascolaire.

Le dispositif Pass'Sport et Culture

Il s'adresse aux enfants scolarisés et âgés au maximum de 17 ans, dont les parents ont un quotient familial plafonné à 445 € et qui désirent pratiquer une activité de loisirs.

La commune et le Conseil Général subventionnent l'association chargée de ce projet qui permet aux jeunes de pouvoir pratiquer une activité extrascolaire.

La participation annuelle pour les familles est de 8 €.

b) Pendant les vacances scolaires

Bons Vacances de la Ville de Laxou

Pour les familles laxoviennes qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) âgé(s) de 3 à 16 ans dans une colonie ou un Accueil de Loisirs Sans Hébergement en dehors de Laxou, agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la commune octroie une aide financière de 5 euros par jour, dans la limite de 25 jours par année civile.

Bons Vacances du CCAS de la Ville de Laxou

Pour une inscription dans un Accueil de Loisirs Sans Hébergement ou une ruche, et si les familles sont bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres délivrée par la CAF, avec un quotient familial inférieur à 800 €, une aide supplémentaire peut leur être attribuée, dans la limite de 25 jours par année civile, par le CCAS.

Toutefois, une participation minimale de 1,60 € par jour et par enfant reste à la charge de la famille.

Ces bons de prise en charge doivent impérativement être établis avant le séjour.

Aide aux Temps Libres CAF

Les aides au temps libre s'adressent aux enfants de 0 à 20 ans.

Elles sont versées aux organisateurs de loisirs pour les familles bénéficiaires de l'Action Sociale Familiale de la CAF de Meurthe-et-Moselle dont le quotient familial est inférieur à 750 € pour les Aides aux Vacances Enfants (AVE) et inférieur à 800 € dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs sans hébergement. Le montant de la participation de la CAF dépend du quotient familial et du type de vacances.

Ces différentes aides peuvent se cumuler.

FICHE 3 : focus sur une des actions du Dispositif de Réussite Educative (DRE)

Le Dispositif de Réussite Educative met en place diverses actions à destinations des enfants et des adolescents (vu précédemment). Ces actions sont toujours en lien avec la famille.

Or, il existe une action spécialement à destination des parents.

Soutien à la parentalité

L'axe parentalité est un axe prioritaire fixé par l'Etat au Dispositif de Réussite Educative.

Tout le travail qui est réalisé avec les jeunes ne peut porter ses fruits que si les parents sont associés aux actions. C'est pour cette raison que nous invitons les parents à toutes les actions que nous mettons en œuvre.

Montrer aux parents comment les animatrices interviennent auprès des enfants lors des facilitateurs de langage, lors de Coups de Pouce CLE ou lors des Journées Prolongées favorise la prise en charge que les parents auront par la suite.

Depuis trois ans, une Educatrice de Jeunes Enfants intervient dans le cadre du DRE plus particulièrement lors des actions "facilitateurs de langage"

Le travail de l'Educatrice de Jeunes Enfants est primordial puisqu'elle joue avec les enfants, elle intervient lors d'une colère, d'une dispute etc. et les parents peuvent alors s'imprégner de la situation et voir comment se passe l'intervention. Les parents peuvent alors poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

Ces questions tournent souvent, autour de thématiques telles que le sommeil, la nutrition, l'autorité et proviennent des parents et non des professionnels ce qui facilite le travail par la suite.

Des journées sont régulièrement organisées autour du thème de la petite enfance qui regroupe les familles qui participent à l'action du mercredi matin.

Toutes les familles se retrouvent au CILM et préparent le repas de midi ensemble. Les enfants quant à eux jouent, lisent, écoutent des histoires... Ces journées permettent de développer la cohésion sociale, la communication entre les parents.

Un travail est engagé en transversalité entre le DRE et le service emploi et insertion, qui est présent lors de ces journées afin d'évoquer avec les personnes qui le souhaitent leurs difficultés de recherche d'emploi...

L'aspect emploi est également très important dans le travail avec les parents, puisqu'ils sont systématiquement orientés vers le service emploi/insertion.

De nombreux parents, dont les enfants font partie du DRE, sont dans des situations économiques, et sociales très compliquées, ce qui impacte fortement leur moral. Le mal-être est aujourd'hui une problématique très présente chez beaucoup de parents. Le DRE est intervenu avec l'IREPS sur cette difficulté en proposant des ateliers axés sur le bien-être avec une relaxologue, mais également des ateliers coiffures et maquillages avec des professionnels.

Ce travail sur la parentalité se fait régulièrement, soit par les spectacles proposés par les enfants, soit par les signatures de diplômes des coups de Pouce CLE.

L'objectif est de valoriser les enfants mais également leurs parents.

Conclusion

Laxou, une ville reconnue pour sa politique de l'enfance

Dès 1995, la ville de Laxou fut associée à la réflexion menée conjointement par les ministères de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture, concernant le rythme scolaire de l'enfant.

Laxou a relevé le défi d'imaginer un nouveau rythme pour le temps scolaire et périscolaire, qui fut salué par la venue à Laxou en 1996 de Guy DRUT, Ministre de la Jeunesse et des Sports du Président Jacques CHIRAC.

Depuis 19 ans, ce dispositif, plébiscité par les enfants, les parents, les enseignants et les élus, se poursuit, s'améliore et s'enrichit encore aujourd'hui.

La commune de Laxou oriente continuellement ses efforts vers la qualité de services et d'encadrement offerts aux jeunes publics. De la naissance à 16 ans, tout est mis en œuvre pour les accompagner au mieux dans leur développement.

Aussi, la qualité des politiques éducatives mises en place par la commune a été récompensée par l'obtention en 2011 du label VILLE AMIE DES ENFANTS par l'UNICEF, en 2012 du prix TERRITORIA Argent dans la catégorie "Enfance – Jeunesse" pour la valorisation de la "Semaine Portes ouvertes de l'Aménagement du Temps de l'Enfant" et en 2013 du prix TERRITORIA Or dans la catégorie "Enfance – Jeunesse" pour le travail dans le cadre du DRE pour "Lutter contre les troubles d'apprentissage du langage et l'illettrisme".

A ce jour, la Ville de Laxou est connue et reconnue pour la qualité de ses dispositifs et pour l'innovation dont elle a toujours fait preuve en la matière : le Maire, Laurent GARCIA, est aujourd'hui chargé de représenter l'Association des Maires de France (AMF) au Conseil National de l'Innovation pour la Réussite Educative (CNIRE).

Ce PEDT donne l'occasion pour Laxou de contractualiser sur un même document la qualité de ses services et de ses relations partenariales. Il permet également de mettre en exergue les points d'amélioration envisagés.

Laxou, le 12 novembre 2013



Laurent GARCIA

Maire de Laxou

Philippe PICOCHÉ

Directeur Académique
des Services de
l'Education Nationale

Raphaël BARTOLT

Préfet
de Meurthe-et-Moselle